

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(31^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 23 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie).**
- Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5207).

Culture et communication

CULTURE

- M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.
- MM. Guy Hermier, le rapporteur spécial,
Jean-Philippe Lachenaud,
Pascal Arrighi,
Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial,

M^{me} Françoise de Panafieu,
MM. Alain Griotteray,
Bruno Mégret,
Bernard Schreiner,
René Benoit,
Robert Spieler,
M^{me} Marie-France Lecuir,
MM. Emile Koehl,
Charles Metzinger,
Jean Proriol.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5223).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

CULTURE ET COMMUNICATION

CULTURE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication concernant la culture.

La parole est à M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture.

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture et de la communication, mes chers collègues, ce projet de budget devrait faire justice des critiques formulées par ceux qui accuseraient le Gouvernement de vouloir sacrifier la culture sur l'autel de la rigueur budgétaire. A cet égard, il n'est pas vain de se référer ici au premier gouvernement de la V^e République qui, tout en étant lui-même confronté à la nécessité d'un redressement économique et financier, n'en créa pas moins un ministère d'Etat chargé des affaires culturelles.

En tant que rapporteur spécial de la commission des finances, la question que je me suis posé tout au long de l'examen de ce projet de budget est de savoir si celui-ci est le meilleur possible du point de vue économique et financier, compte tenu du contexte de rigueur budgétaire qui a prévalu dans la préparation du projet de loi de finances pour 1987 et eu égard aux nouvelles priorités assignées à ce projet de budget. Telle est la question qui nous est posée.

Ce projet de budget, me semble-t-il, s'articule en fonction de trois orientations : concentrer les moyens sur des priorités nouvelles et essentielles que sont la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine ainsi que le développement des enseignements artistiques, ce qui, comme je le soulignerai, compense fort heureusement les économies ; préserver les grands équipements culturels engagés précédemment et procéder à une rationalisation des crédits d'intervention traduisant ainsi une volonté politique de ralentir le mouvement des dépenses.

Je me bornerai, bien évidemment, dans ma présentation de ces crédits budgétaires, à des considérations d'ordre économique et financier.

Déduction faite des crédits retraçant les aides directes à la presse qui, relevant du budget de la communication et de la radio-télévision, représentent 171,7 millions de francs, le projet de budget de la culture pour 1987 s'élève à 8 808 millions de francs en crédits de paiement et à 2 245 millions de francs en autorisations de programme.

Si l'on veut opérer une comparaison à structures constantes entre le présent projet de budget et celui voté de 1986, il convient d'ajouter à ces sommes les dotations incluses à partir du 1^{er} janvier 1987 dans la dotation générale de décentralisation inscrites de ce fait au budget de l'intérieur, soit

29 millions de francs en crédits de paiement et 27 millions de francs en autorisations de programme. Au total et à structures constantes, par rapport au budget voté de 1986, le projet de budget de la culture pour 1987 s'élève en crédits de paiement à 8 838 millions de francs et à 2 272 millions de francs en autorisations de programme, ces dotations incluant les crédits alloués à l'action culturelle proprement dite et ceux dont bénéficie la réalisation des grands équipements culturels.

A cet égard, il me faut revenir sur les remarques formulées dans mon rapport sur le bien-fondé et les conséquences de cette distinction. Celle-ci date d'avril 1982 lorsque, pour mettre en œuvre la décision du Président de la République d'achever ou de réaliser des équipements, les crédits correspondants ont été dégagés au sein d'une « enveloppe » particulière dont la gestion était pour l'essentiel confiée à une mission interministérielle. Dois-je rappeler, en outre, que les importantes annulations de crédits intervenues en 1983 et 1984 ont substantiellement affecté les actions culturelles proprement dites sans jamais concerner les grands travaux ?

Ainsi, les crédits alloués à la culture proprement dite passent de 7 342 millions de francs en 1986 à 7 732 millions de francs en 1987, en raison de l'augmentation de 0,6 p. 100 des dépenses ordinaires, les dépenses d'équipement restant globalement stables tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme. La part des dépenses culturelles proprement dites au sein des dépenses nettes à caractère définitif au budget général demeurera identique, soit 0,70 p. 100.

L'enveloppe « grands travaux » reflète, quant à son évolution, le déroulement de ces chantiers qui ont tous fait l'objet d'un examen approfondi et, sur la proposition du ministre de la culture et de la communication, d'une décision du Gouvernement. Ainsi, les crédits de paiement, tant en dépenses ordinaires qu'en dépenses d'équipement, passent de 2 284 millions de francs en 1986 à 1 465 millions de francs en 1987.

Cette évolution est due à deux séries de facteurs. D'abord l'état d'avancement de certains chantiers. C'est ainsi que l'achèvement des travaux d'aménagement du musée d'Orsay entraîne la disparition des crédits d'équipements afférents à cette opération, lesquels s'élevaient encore en 1985 à 240,2 millions de francs. Il en est de même pour la construction de l'Institut du monde arabe, désormais achevé. Ensuite, la décision du Gouvernement d'étaler dans le temps la réalisation du Grand Louvre et d'apporter quelques nécessaires correctifs au projet de l'Opéra de la Bastille.

S'agissant donc de l'examen des crédits alloués aux grands travaux, je ne traiterai que des projets les plus controversés, à savoir, les travaux du Grand Louvre et l'Opéra de la Bastille, vous laissant le soin, mes chers collègues, de vous reporter à mon rapport pour les autres projets.

La réalisation du Grand Louvre s'effectuera, mais avec un décalage dans le temps de dix-huit mois, le déménagement du ministère des finances devant avoir lieu en un seul bloc au cours de l'année 1988. Une dotation de 80 millions de francs est prévue pour définir le contenu de la deuxième tranche des travaux correspondant à l'aménagement en musée des locaux administratifs libérés. L'achèvement des travaux de la première tranche se traduira notamment par la construction de la pyramide de M. Pei et de ses équipements environnants. En ce qui concerne les moyens en personnels, dix-sept emplois sont notamment créés en vue de la « préfiguration » du fonctionnement des espaces d'accueil et d'information.

En ce qui concerne l'Opéra de la Bastille, le Gouvernement, on s'en souvient, a pris en août plusieurs décisions à la lumière du rapport qu'il avait, lors de son installation, demandé à M. Olivier Chevrillon.

Je rappellerai quelques termes de ce rapport qui critiquait notamment la suppression de toute activité lyrique au Palais Garnier que les auteurs du projet initial entendaient consacrer exclusivement aux spectacles de danse. A vrai dire, une

elle orientation était plutôt paradoxale pour une salle dont chacun connaît les qualités d'acoustique et déplore le nombre élevé de places « aveugles ».

Le même rapport mettait en cause le coût du fonctionnement total des différentes structures prévues pour les activités lyriques et chorégraphiques, coût estimé à plus de 530 millions de francs, soit plus de la moitié du total des dépenses de fonctionnement de la direction de la musique et de la danse pour 1986. La sagesse ayant prévalu, une activité lyrique sera maintenue au Palais Garnier, tandis que la nouvelle salle conservera sa triple vocation initiale : chorégraphique, musicale et lyrique. En revanche, la salle modulable et les ateliers de décors seront abandonnés.

L'ensemble de ces décisions permet une économie de 100 millions sur le coût de la construction du futur Opéra et une réduction du coût global de fonctionnement de la salle de la Bastille et de la salle Garnier d'environ 180 millions de francs par rapport au coût estimé dans le rapport de M. Olivier Chevrillon.

Je soulignerai, en dernier lieu, qu'une dotation supplémentaire de 18 millions de francs est destinée notamment à créer neuf emplois au sein de l'établissement public chargé de la construction.

Cela étant, les dotations « grands travaux » traduisent sans conteste le souci du Gouvernement de préserver les projets initiaux dans toute la mesure compatible avec les impératifs de rigueur budgétaire parfois méconnus lors de leur élaboration par les gouvernements précédents.

Mes chers collègues, le projet de budget de l'action culturelle proprement dite, globalement stable, recouvre des évolutions contrastées selon les secteurs. On constate en effet des économies et des mesures nouvelles traduisant, comme je l'ai dit précédemment, un effort de rationalisation budgétaire et une concentration des moyens sur des priorités essentielles que sont la sauvegarde et l'entretien du patrimoine et les enseignements artistiques.

Le réexamen systématique des interventions de l'Etat, s'il m'apparaît comme extrêmement positif, n'est pas pour autant exempt de conséquences financières préoccupantes.

Les mesures d'économie ainsi prévues par le projet de budget affectent surtout les secteurs des spectacles, de la musique et de l'environnement culturel.

S'agissant des spectacles, les réductions de crédits affectant le cinéma et l'audiovisuel s'élèvent au total à 80 millions de francs. Cette réduction est due pour une large part à la suppression au 31 décembre 1986 des crédits inscrits au budget du ministère de la culture et de la communication destinés à alimenter le fonds de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels. Cette suppression, qui représente une économie de 45 millions de francs, avait été au demeurant prévue par le décret du 15 juin 1984 portant création d'un comité de gestion des aides aux industries de programmes audiovisuels.

Les économies budgétaires ainsi réalisées sont très largement compensées par la progression des dotations extra-budgétaires du compte de soutien à l'industrie cinématographique et des programmes audiovisuels. Au total, les ressources globales du cinéma et de l'audiovisuel augmentent de 63,5 millions de francs.

Parmi les autres économies affectant les spectacles, on relève une réduction d'un montant de 11 millions de francs des subventions accordées aux compagnies dramatiques. Mais cette minoration de crédits devrait notamment se traduire par une plus grande rigueur dans la sélection des compagnies dramatiques subventionnées.

Le secteur de la musique n'échappe pas non plus à la rigueur budgétaire, puisque les crédits d'intervention destinés aux activités symphoniques et instrumentales sont réduits de près de 12 millions de francs par rapport au budget initial de 1986.

Enfin, des économies à hauteur de 58 millions de francs portent sur les crédits antérieurement affectés au développement culturel. La réorganisation des structures du ministère, marquée par la suppression de la direction du développement culturel et le partage de ses attributions entre la direction de l'administration générale et de l'environnement culturel et la direction du théâtre et des spectacles, permet en effet, et fort heureusement, de clarifier et de rationaliser les critères d'attribution des aides financières accordées par l'Etat. Il faut bien admettre que dans un passé récent des subventions étaient dévolues à des associations dont le caractère culturel n'était pas toujours évident.

Cela dit, la diminution des crédits prévus au titre des conventions de développement culturel conclues entre l'Etat et les collectivités locales paraît plus préoccupante. Le projet de budget reconduit, en effet, l'économie de 10 millions de francs résultant de l'arrêt du 17 avril dernier, alors que les dotations en cause avaient favorisé l'effort des collectivités locales et permis une meilleure répartition de la dépense culturelle entre Paris et la province. Certes, monsieur le ministre, je crois savoir que vous envisagez, en 1987, d'améliorer la sélectivité de ces conventions de développement culturel, afin d'éviter un éparpillement des moyens budgétaires sur un trop grand nombre de collectivités. Mais il ne faudrait toutefois pas que ce souci de rigueur ait pour effet de remettre en cause la réalisation des projets pour lesquels les conventions ont d'ores et déjà été signées et l'avenir d'une formule qui a suscité une satisfaction unanime.

Sans vouloir minimiser ces diverses préoccupations votre projet de budget, monsieur le ministre, comporte des orientations nouvelles dignes d'intérêt.

Ainsi peut-on relever la progression des crédits d'équipement alloués aux théâtres nationaux, lesquels passent de 8 à 18 millions de francs en autorisations de programme, afin de permettre l'achèvement des travaux en cours, ainsi que les travaux d'entretien de cinq théâtres nationaux. Pour ce qui est des activités lyriques et chorégraphiques, il importe de souligner que la subvention allouée au Théâtre national de l'Opéra augmentera de 4,5 millions de francs, en raison essentiellement de l'ouverture de l'école de danse de Nanterre, à la prochaine rentrée scolaire.

Ce dernier exemple illustre parfaitement les nouvelles priorités affirmées par le projet de budget qui sont, je le crois, porteuses d'avenir dans deux domaines : les enseignements artistiques, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

S'agissant des enseignements artistiques, il est quelque peu paradoxal, mes chers collègues, de constater que les gouvernements précédents n'ont pas réellement pris en compte le besoin de développement des enseignements artistiques à l'école - M. Planchou l'avait souligné dans ses rapports des années précédentes - alors que ce sont précisément les enfants des milieux les plus modestes, dépourvus d'un environnement culturel, qui ont le plus besoin d'être éveillés aux disciplines artistiques. Aussi votre rapporteur se félicite-t-il de l'effort en faveur des enseignements artistiques qui se traduit par la création, au sein du ministère, d'une délégation aux enseignements et aux formations.

Sur le plan budgétaire, je me bornerai à citer brièvement quelques exemples qui me paraissent caractéristiques d'une évolution générale : l'Ecole du Louvre disposera de 1,8 million de francs supplémentaires pour développer la formation initiale et continue de l'ensemble des conservateurs du corps d'Etat ; dans le domaine des arts plastiques et de la musique, les crédits consacrés aux bourses de formation seront revalorisés de 3,3 millions de francs ; des moyens importants ont été prévus pour préfigurer de nouvelles institutions telles que l'Ecole du patrimoine, la Fondation européenne pour les métiers de l'image et du son, l'Institut français d'histoire de l'art.

Dans le domaine des spectacles, des institutions seront confortées, telle, notamment, l'Ecole nationale du cirque de Châlons-sur-Marne.

Enfin, s'agissant des actions de formation en milieu scolaire, il convient de noter que des mesures nouvelles sont prévues pour la formation pédagogique et l'éducation musicale à l'école.

Le dernier point de mon analyse portera sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, priorité manifeste de ce projet de budget qui doit susciter tout autant l'adhésion et la satisfaction.

S'il est un domaine de la vie culturelle où le rôle de l'Etat est fondamental, c'est bien celui du patrimoine. Or, dans ce domaine, monsieur le ministre, votre budget est tout à fait pertinent.

Trois secteurs retiennent l'attention, et d'abord l'effort fait en faveur des archives, avec notamment le doublement de la dotation prévue pour la participation financière aux travaux de construction ou d'aménagement des dépôts des archives départementales. La dotation est de 26,5 millions de francs en autorisations de programme.

S'agissant de la sauvegarde et de l'entretien des monuments historiques, la hausse des crédits prévue par le projet de budget est à divers points de vue remarquable. Qu'on en

juge : les crédits d'entretien du patrimoine monumental, qui ont diminué en francs courants depuis 1983, bénéficient d'une mesure nouvelle de 7,9 millions de francs. Les crédits d'équipement passent de 711 millions à 736 millions en autorisations de programme, soit une hausse de 3,5 p. 100.

Ces diverses évolutions méritent d'autant plus de considération qu'elles rompent avec un passé récent où la stagnation des crédits alloués à l'entretien et à la restauration des monuments historiques avait conduit le ministère de la culture d'alors à faire appel au financement du fonds spécial des grands travaux, selon une méthode qui a suscité de sévères observations de la Cour des comptes, aussi bien dans son rapport sur le projet de loi de règlement du budget de 1984 que dans son dernier rapport au Président de la République.

Au même titre que les travaux de restauration des monuments historiques, les crédits d'équipement affectés aux musées nationaux bénéficient d'un accroissement significatif de dotations.

Progressent également les crédits affectés aux musées classés et contrôlés, qu'il s'agisse des crédits d'intervention, avec une augmentation de 3 millions de francs, ou des crédits d'équipement.

Monsieur le ministre, avant de terminer mon propos, je souhaiterais vous poser une question. Pourriez-vous nous fournir quelques indications sur l'emploi futur des crédits rendus disponibles par l'achèvement prochain des grands travaux ? Ces crédits « grands travaux » seront-ils transférés vers d'autres secteurs ? La mise en œuvre de votre plan concernant le patrimoine est-elle un élément de ce transfert ?

Parce que votre projet de budget est courageux, réaliste et qu'il va dans le bon sens...

M. Bernard Schreiner. N'exagérons rien !

M. Jean-Jack Queyranne. Il est timide !

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. ... la commission des finances l'a adopté et je ne doute pas que l'Assemblée en fasse autant.

Toutefois, monsieur le ministre, votre attention est appelée sur l'observation, adoptée à l'unanimité, par laquelle la commission des finances a souhaité que le Gouvernement envisage, par la création d'un cadre juridique et fiscal approprié, une véritable politique de mécénat dans les domaines artistiques et culturels.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est nous qui l'avons faite !

M. Bernard Schreiner. Il suffit de reprendre nos textes !

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Qu'il y ait eu unanimité sur ce point témoigne assurément de l'importance de cette question. Car enfin, le mécénat n'est-il pas l'enjeu majeur d'une politique culturelle digne de ce nom, qui entend donner toute sa place à l'initiative privée ? N'est-il pas la traduction, dans le domaine de la culture, de cette grande idée moderne du général de Gaulle qu'est la participation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la culture.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, vous n'en doutez pas, tout le monde vous attendait au tournant !

Au cours des cinq dernières années, le budget de la culture a été présenté comme l'expression d'une priorité nationale et constituait l'une des fiertés du Gouvernement socialiste.

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Aussi bien, les nouveaux responsables de la politique culturelle risquent-ils, du moins aux yeux des observateurs spécialisés, de se trouver dans une situation relativement inconfortable : si vous poursuiviez les grandes orientations de vos prédécesseurs, il vous serait reproché votre manque d'imagination ; si vous parveniez, dans une conjoncture de rigueur budgétaire, à accroître, en volume, les moyens affectés à la culture, vous seriez soupçonné ici de surenchère, là de gaspillage ; si, enfin, vous laissiez se réduire l'effort financier, on vous accuserait bien évidemment de sacrifier une priorité nationale à votre conception du libéralisme.

L'examen du projet de budget de la culture pour 1987 montre que ces écueils ont été évités : une nouvelle politique de la culture se met en place, dans le respect des orientations antérieures lorsque celles-ci sont positives, mais sans complaisance pour les carences passées.

Deux traits dominants ressortent de la politique menée depuis 1981 dans le domaine de la culture : la réalisation de grandes opérations d'équipement à Paris, essentiellement sinon uniquement ; la dispersion des crédits d'intervention vers une multitude d'actions et d'organismes.

L'effort réalisé pendant cinq ans est incontestable, mais il fut insuffisamment maîtrisé. Certains secteurs de l'action culturelle, notamment l'enseignement artistique et l'entretien du patrimoine historique, furent relativement délaissés au profit d'interventions plus spectaculaires, mais dont les effets furent consommés à court terme.

Aussi bien, sans méconnaître la valeur des réalisations, la politique du Gouvernement traduit-elle un infléchissement vers une nouvelle logique de l'intervention publique dans les activités culturelles, selon deux principes directeurs : sacrifier le spectaculaire à l'avenir, et substituer, chaque fois qu'il est possible, le mécanisme de l'incitation à l'usage de la subvention.

Le projet de budget pour 1987 ne traduit toutefois partiellement ces deux nouvelles orientations, dans la mesure où, premièrement, il assure le financement d'actions décidées antérieurement, deuxièmement, il apporte une contribution non négligeable à la politique de rigueur budgétaire et, troisièmement, il n'a de sens que s'il est prolongé, amplifié, par des réformes législatives.

Prenons garde, en outre, monsieur le ministre, à éviter une erreur vers laquelle nous pousserait un comportement libéral sans nuance. Pour que la culture soit vraiment l'affaire de tous, pour que la création s'épanouisse dans et par la liberté, ne perdons jamais de vue que toute action publique doit se mener au niveau le plus proche possible des acteurs de la vie culturelle, et que l'alliance de la responsabilité et de l'efficacité implique une reconnaissance du rôle irremplaçable des organismes décentralisés, et plus particulièrement des associations.

Nous voulons aujourd'hui mettre de l'ordre, rationaliser les subventions distribuées sans discernement. Prenons garde de ne substituer à une politique d'assistance aveugle un aveuglement dans notre démarche libérale.

Vous vous plaisez, monsieur le ministre, à rappeler que le nombre d'associations culturelles subventionnées par l'Etat est passé de 1 200 à près de 3 000 en cinq ans...

M. Jean-Jack Queyranne. C'est bon signe !

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. ... et que nombre d'entre elles n'avaient, de fait, aucun objet culturel.

M. Jean-Jack Queyranne. Lesquelles ?

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Vous avez raison de le souligner, mais ne tombons pas d'un excès dans l'autre.

Votre projet de budget pour 1987 nous pose d'abord un problème de présentation : devons-nous y intégrer les grandes opérations d'équipement parisiennes ? Non, dites-vous, car elles ne font pas partie de l'action culturelle proprement dite, mais relèvent plutôt d'objectifs de prestige national, sous la responsabilité de l'Etat tout entier et non de l'un de ses ministères.

Oui, serais-je tenté de dire, puisqu'elles ont toujours été comptabilisées dans le budget de la culture et que leur financement a été, pour partie, assuré grâce à l'effort d'économie, voire de rationnement, imposé au restant des activités culturelles bénéficiant de crédits budgétaires.

Il nous faut choisir entre deux types de présentation.

Dans la première hypothèse, les moyens du ministère de la culture passent de 9 626 millions de francs à 8 838 millions de francs, soit une diminution de 8,18 p. 100.

Dans la seconde hypothèse, le budget des actions culturelles est globalement stabilisé à hauteur de 7 372 millions de francs, contre 7 342 millions de francs en 1986, soit une progression de 0,4 p. 100.

Quelle que soit la présentation retenue - et les deux peuvent se défendre - on ne peut nier que le budget de la culture subisse le poids de la rigueur des finances publiques.

Contribuent essentiellement à la modération des dépenses la diminution des moyens affectés à la réalisation des grands équipements culturels et les économies rendues possibles sur divers chapitres par une rationalisation des interventions publiques.

La très sensible diminution des crédits affectés à la réalisation des grands équipements culturels - leur montant est réduit de 35,8 p. 100 en crédits de paiement et de 75 p. 100 en autorisations de programme - a trois séries de causes que je passe rapidement en revue : l'achèvement de certains chantiers, les décisions prises par le Gouvernement d'étaler certaines opérations et, enfin, l'absence de tout nouveau projet à court terme.

Les crédits d'équipement affectés aux grands projets parisiens représentaient à eux seuls 86 p. 100 des subventions d'équipement inscrites au budget de 1986, et en représentent encore 66 p. 100 dans le projet de budget pour 1987. Leur réduction aurait dû, selon un engagement pris en 1983 par votre prédécesseur, monsieur le ministre, permettre de dégager - et M. le rapporteur spécial de la commission des finances vous a d'ailleurs posé la question - des moyens supplémentaires importants, même si le transfert ne pouvait intervenir pour la totalité, en faveur des grandes opérations culturelles dans les régions.

Force aujourd'hui est de constater que le relais n'est pas assuré : non seulement les économies réalisées sur les grands projets parisiens ne profitent en rien aux régions mais, et c'est plus grave, les dotations régionales sont en diminution sensible : de 75 à 30 millions de francs en autorisations de programme !

Si l'arrêt des projets d'équipement à Paris se justifie, il en va bien différemment dans nos régions.

Il revient certes aux collectivités locales d'assumer elles-mêmes le lancement et le financement de nombreuses réalisations. Toutefois, si l'engagement des finances de l'Etat doit, par priorité, profiter à des opérations d'intérêt national, celles-ci ne sauraient être purement et simplement assimilées aux grands projets parisiens ! Une nouvelle réflexion sur ce sujet est indispensable. Je me permets d'insister auprès de vous, monsieur le ministre, pour qu'elle soit menée de manière approfondie.

Parallèlement, les dotations destinées aux conventions de développement culturel subissent une réduction de 10 millions de francs, qui risque de remettre en cause un certain nombre de projets locaux pour lesquels l'Etat avait contracté des engagements.

A ce jour, soixante-dix conventions ont été passées, dont cinquante-quatre avec des villes et dix avec des départements.

Vous faites aujourd'hui valoir qu'elles devront être plus sélectives en 1987 afin d'éviter un éparpillement des crédits budgétaires sur un trop grand nombre de collectivités ou sur une quantité trop importante de projets par convention.

Cette orientation mérite sans doute d'être approuvée. Elle ne saurait toutefois avoir pour effet de menacer le bon déroulement des projets existants et acceptés par le Gouvernement. Je souhaite donc obtenir de votre part, monsieur le ministre, une assurance sur ce point et je voudrais que nous soit confirmé que la réduction sensible de la dotation des conventions ne constitue pas l'amorce d'un abandon de la politique contractuelle dans le domaine culturel.

Je vous ferai part encore de trois sujets d'inquiétude :

L'évolution des crédits d'achat et de commande d'œuvres d'art nous paraît dommageable dans la mesure où la plupart des musées nationaux ne pourront progresser dans l'enrichissement de leurs collections ;

La réduction des dotations allouées aux activités symphoniques et instrumentales diminue de 6,4 p. 100 ;

Enfin, l'aide aux activités théâtrales, plus particulièrement aux théâtres privés et aux compagnies dramatiques indépendantes, voit son enveloppe globale réduite de 16 millions de francs. Le syndicat des directeurs qui m'a contacté hier redoute que la création ne soit freinée par la diminution des subventions.

Ces réserves ne sauraient toutefois masquer les aspects positifs du projet de budget de la culture pour 1987, dont l'essentiel tient à l'affirmation de deux priorités : le développement des enseignements artistiques ; la sauvegarde et la valorisation de notre patrimoine historique.

Ce double choix répond à une exigence conjoncturelle dans la mesure où les deux domaines privilégiés par le projet de budget ont été délaissés au cours des dernières années. Il

exprime surtout la volonté du Gouvernement de recentrer l'action publique sur ses missions premières en préférant la préparation de l'avenir au goût immédiat du spectaculaire.

La priorité accordée au développement des enseignements artistiques fait partie intégrante de l'effort décidé au niveau national en faveur de la formation professionnelle. S'il est vrai qu'« il n'est de richesse que d'hommes », ce ne l'est nulle part davantage que dans les activités culturelles, sous toutes leurs formes.

Le projet de budget pour 1987, non seulement traduit une priorité en termes financiers, mais plus encore constitue la première étape d'une politique d'envergure pour une refonte d'ensemble de l'organisation des formations culturelles, qui comprendra notamment l'élaboration d'une loi d'orientation de l'enseignement artistique, promise en 1981, mais que nous n'avons jamais vue. Je souhaite que sa discussion au Parlement puisse avoir lieu dans le courant de l'année 1987.

Dans un premier temps, la priorité accordée à l'enseignement se concrétise par la création d'une délégation aux enseignements et aux formations, par le renforcement des moyens de fonctionnement des institutions et par la préfiguration d'institutions nouvelles, telles que l'école du patrimoine, l'institut français d'histoire de l'art et la fondation européenne des métiers de l'image et du son.

J'aurais souhaité, monsieur le ministre, que les subventions aux écoles nationales et aux conservatoires, bases de l'enseignement musical, augmentent. M. Lecat avait fixé pour objectif une subvention de 25 p. 100 des dépenses. Or, ces subventions, qui ont diminué au cours des deux dernières années, n'augmentent pas cette année.

La sauvegarde et la valorisation du patrimoine historique, deuxième priorité du budget de 1987, constituent par excellence une des missions essentielles du ministère de la culture.

Si la France est, en effet, la seule grande démocratie occidentale à disposer d'un ministère de la culture, elle est aussi le pays doté du premier patrimoine historique mondial. L'intervention de l'Etat, même si l'on peut envisager de la compléter dans ce domaine par un recours au mécénat, reste de toute façon irremplaçable.

Le projet de budget pour 1987 tire les conséquences de cette analyse de bon sens, dans trois directions principales :

L'amélioration du fonctionnement des grandes institutions patrimoniales, notamment la Bibliothèque nationale, le centre Georges-Pompidou et l'Union des arts décoratifs ;

L'entretien et l'équipement des monuments historiques et des musées, dont les dotations avaient été réduites au cours des dernières années au profit du financement d'opérations plus spectaculaires ;

La mise en œuvre, enfin, de mesures d'accompagnement concernant les personnels, notamment la création de soixante-quinze emplois.

J'ajoute que le patrimoine linguistique et culturel doit également être préservé et mis en valeur. C'est la diversité et non l'uniformité qui fait la richesse de notre pays.

Approuvant les grandes orientations de ce projet de budget, qui préserve le cœur de l'action culturelle malgré le poids de la rigueur imposée aux finances publiques, votre commission des affaires culturelles a donné un avis favorable aux crédits de la culture et a, à mon initiative, adopté trois observations qui, je le suppose, monsieur le ministre, ne vous surprendront pas.

La première demande qu'une partie des crédits dégagés par les économies réalisées sur les grandes opérations d'équipement au niveau national soit réaffectée au profit des grandes opérations culturelles dans les régions.

La deuxième demande le dépôt prochain d'un projet de loi de programme pour la protection et la valorisation du patrimoine historique, et la mise à l'étude d'une programmation pluriannuelle des actions en faveur de la lecture publique et de la musique.

La troisième, enfin, réclame la préparation de dispositions juridiques et fiscales propres à encourager le mécénat culturel des entreprises et des particuliers, à titre complémentaire - et non, bien entendu, de substitution - des interventions de l'Etat.

Vous savez combien ce sujet me tient à cœur, et j'ai d'ailleurs formulé déjà des propositions que j'espère voir rapidement mises à l'étude.

En conclusion, j'invite mes collègues à voter le projet de budget de la culture. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, vous nous présentez aujourd'hui un projet de budget qui implique une diminution de l'effort global de l'Etat pour la culture, puisqu'il passe de 9 026 à 8 837 millions de francs, ce qui signifie en francs constants une chute de plus de 10 p. 100 des crédits.

M. Jean-Jack Queyranne et M. Bernard Schreiner. Eh oui !

M. Guy Hermier. Pour un budget qui, depuis André Malraux, a eu tant de mal à atteindre le seuil minimum de la crédibilité financière, c'est une amputation grave, un renoncement préoccupant et sans doute un recul historique.

Une amputation grave tout d'abord parce qu'elle s'ajoute à la suppression de plus de 400 millions de francs que vous avez décidée lors du collectif budgétaire au lendemain de votre arrivée rue de Valois.

Lorsque je vous ai alors interrogé sur les conséquences qu'aurait cette décision prise en cours d'année, vous m'avez répondu qu'elles seraient minimes dans la mesure où elles affecteraient pour l'essentiel les grands travaux. Mais les protestations des milieux de la danse, du théâtre, de l'action culturelle montrent que, au contraire, la rupture des engagements de l'Etat a eu des effets graves pour tous les équipements culturels, les gens de culture, les artistes, les collectivités locales, qui n'ont pas eu votre désinvolture et ont honoré, eux, leurs engagements.

C'est pourquoi je vous demande une nouvelle fois avec force, et avec moi tous les intéressés, de revenir sur cette annulation de crédits en 1986.

Après tout, cela ne devrait pas être impossible puisque vous m'avez vous-même répondu que c'était finalement peu de chose.

Vous présentez, monsieur le ministre, votre projet de budget pour 1987 comme un retour à celui de 1986, avant cet injustifiable collectif budgétaire. Mais les chiffres disent le contraire et vous ne pouvez les contester puisque ce sont les vôtres. C'est de forte régression qu'il faut en réalité parler.

Vous nous expliquez que la différence entre 1987 et 1986 tiendrait à l'évolution des crédits affectés aux grands équipements. A vous suivre, le reste serait donc à l'abri de ce que le rapporteur de la commission des finances appelle la grande rigueur budgétaire. Tout cela est faux et ne résiste pas à un examen attentif de votre budget.

Les grands travaux, parlons-en !

Bien entendu, nous tenons compte de l'achèvement du Musée d'Orsay et de l'Institut du monde arabe, tout en soulignant qu'il ne suffit pas de construire. Il faut aussi prévoir en subventions de fonctionnement les moyens pour ces établissements de remplir efficacement leurs missions.

Mais comment ne pas relever que la ponction concernant les grands travaux est considérable ? Plus de 800 millions de francs en crédits de paiement et 1 950 millions de francs en autorisations de programme.

On peut donc légitimement se demander si, en réalité, vous n'avez pas décidé, non d'étaler dans le temps, comme vous le prétendez, leur réalisation, mais de renoncer purement et simplement à leur achèvement.

Nous sommes d'autant plus fondés à nous en inquiéter que l'abandon de la salle modulable prévue au projet initial de l'Opéra de la Bastille dit assez qu'on s'éloigne définitivement d'une grande ambition lyrique, ouverte à la création contemporaine et conquérante à l'égard du public populaire.

Vous le savez, monsieur le ministre, nous avons dès l'origine soutenu le principe de ces grands projets culturels pour la capitale et pour nos régions dans la mesure où ils s'inscrivent dans la perspective d'un essor des crédits consacrés à la culture. C'est pourquoi, déjà sous le gouvernement qui a précédé le vôtre, nous nous étions vivement inquiétés de constater que, dans un budget global en régression, le poids de ces grands travaux obligeait à des coupes sombres ailleurs, dans l'irrigation de la vie culturelle nationale et régionale, le soutien à la création, la décentralisation culturelle.

Vous poussez aujourd'hui cette orientation négative à l'extrême. En soumettant la culture au régime sec de l'austérité, vous voulez tout à la fois donner un coup de frein à la réalisation des grands projets et porter atteinte, comme jamais par le passé, à l'action culturelle, à la danse, au spectacle, à la musique, aux conventions contractées entre l'Etat et les collectivités locales, à tout ce mouvement de la décentralisation culturelle, à laquelle nous sommes profondément attachés parce qu'il s'agit d'une dimension essentielle de l'originalité française.

Sans doute, pour masquer cette réalité, vous faites grand bruit sur vos priorités. Par exemple, les enseignements artistiques, pour lesquels vous créez trente-huit emplois, ce qui est franchement dérisoire en regard des retards pris, et promettez, comme tous vos prédécesseurs, une loi-cadre en liaison avec l'éducation nationale. Autre « priorité », la sauvegarde du patrimoine dont les crédits vont augmenter de 1 p. 100, ce qui ramène vos discours à vos moyens, c'est-à-dire à peu de chose. Tout cela n'est que de la poudre aux yeux.

Car, dans le même temps, en dehors des grandes institutions culturelles - et encore - tout ce qui n'est pas acquis fait de votre part l'objet d'une attaque en règle.

Vous supprimez massivement les subventions pour les jeunes compagnies dramatiques et chorégraphiques.

Vous mettez en cause l'objectif prioritaire pour les maisons de la culture et les centres d'action culturelle de diffuser la création et la culture contemporaine, en voulant transformer le statut juridique de ces établissements afin qu'ils deviennent, selon l'expression de votre secrétaire d'Etat, des entreprises, des sociétés commerciales. On a les références qu'on peut ! Croyez-vous qu'André Malraux, le ministre de la culture à qui vous vous référez sans cesse, ait créé ces lieux pour qu'ils servent de promotion aux professionnels de l'affairisme sous le titre pompeux d'agences de communication et de centres de productions audiovisuelles ? Sûrement pas. Surtout quand on sait votre politique audiovisuelle tout entière dévouée au commerce, contre la création et la culture française. Vous affirmez que les maisons de la culture doivent plus largement s'ouvrir à la culture scientifique et technique. Fort bien ! Mais l'avenir de la science et des techniques se joue d'abord dans les centres de recherche, au C.N.R.S., à l'école ou dans les entreprises choisissant d'investir en France pour moderniser la production. Or, dans tous ces domaines, votre gouvernement joue la rentabilité financière et l'élitisme contre la recherche, contre la science, contre la formation des hommes. Il en va de même des coups portés aux jeunes talents. Avec votre budget, vous voulez en vérité tailler à la hache dans tout ce qui n'est pas parvenu à la notoriété. Vous savez pourtant ce qu'il faut de temps, de travail et d'efforts pour acquérir la capacité de diriger, par exemple, un centre dramatique national. Réduire toute la vie culturelle à sa plus simple expression, couper les racines de la création artistique en éliminant les nouvelles générations de créateurs, tarir ce vivier où se trouvent, aujourd'hui comme hier, celles et ceux qui façonnent notre univers artistique de demain, c'est pratiquer une politique de renoncement préoccupant pour l'avenir de la culture dans notre pays.

Et nous avons la conviction qu'il ne s'agit pas là d'une simple conséquence, pour la culture aussi, de votre politique d'austérité, mais bien d'un projet cohérent. Un quotidien, fidèle à l'ultra-libéralisme que vous affectionnez, le résumait récemment en ces termes : « Les Français ont tout fait pour protéger le pluralisme de l'éducation ». Entendez la volonté de démanteler le service public d'éducation afin de soumettre plus encore la formation des hommes aux grands intérêts privés. Il poursuivait : « Les Français recherchent aujourd'hui les moyens d'organiser un pluralisme de l'information ». Entendez le projet qui vous est cher, monsieur le ministre, de soumission de tout l'audiovisuel français aux critères de rentabilité financière, qui - toutes les expériences étrangères le montrent - ne peut qu'accentuer encore la baisse de la qualité, la chute de la production de programmes, l'envahissement préoccupant des téléfilms américains, l'affaiblissement de la création française. Et le même journal de lancer cette invite : « La culture, elle, reste principalement à l'initiative de l'Etat ou de ses satellites. L'entreprise... n'a-t-elle pas voix au chapitre ? »

Voilà le maître-mot prononcé. Votre prédécesseur affectionnait déjà le slogan « Economie et culture, même combat », qui s'est trop souvent traduit par « Commerce et culture,

même combat ». Aujourd'hui, vous allez résolument plus loin en déclarant, par exemple, à *L'Express* : « Demain, le mécénat, dont je souhaite faciliter le développement, pourra relayer l'action de l'Etat. »

C'est tout le sens de votre budget. Le projet qu'il sous-tend, c'est d'en finir avec la responsabilité publique et nationale en matière de culture, et d'abord en s'en prenant à ce qu'il y a de plus fragile : la création, le spectacle vivant, tout ce qui n'entre pas facilement dans les critères de rentabilité des industries culturelles.

Et qu'on ne cherche pas à nous enfermer dans le faux dilemme : domination des intérêts privés ou étouffement étatique. Si nous n'opposons pas mécaniquement public et privé, nous ne saurions voir dans la privatisation le bon moyen de faire face aux grandes tâches d'intérêt national. Tout ce qui tend ainsi à sacrifier l'effort public pour la culture aux mirages d'un mécénat généreux et désinvolte est dangereux, car cela revient à faire accepter aux artistes, aux créateurs, une précarité encore renforcée de leur emploi, une soumission encore plus grande à la dictature de l'argent.

Enfermer la culture d'un grand pays comme la France dans cet univers de courtiers, ce serait, à n'en pas douter, un recul historique aux conséquences incalculables pour l'avenir.

C'est pourquoi nous appelons les créateurs, les artistes, les gens de culture et, au-delà, toutes celles et tous ceux qui sont attachés, comme nous, à l'identité française, à relever le défi que vous leur lancez. Nous les appelons à mesurer les proportions révoltantes et, pour une part, dramatiques des gâchis que cette politique multiplie et va multiplier dans notre potentiel intellectuel, les formidables risques qu'elle comporte d'une destruction en profondeur de l'identité culturelle française.

Nous les appelons à mesurer les risques qu'il y aurait à ne pas se rassembler avec suffisamment de célérité et de force pour endiguer le raz de marée d'une consommation culturelle de masse, produite sur les bases de la rentabilité commerciale, véhiculant les idéologies les plus réactionnaires du modèle américain, le renoncement à sa propre langue, à sa propre histoire et conduisant, par la voie d'une intégration européenne accélérée, à l'effondrement des bases les plus fondamentales de la culture nationale.

Nous qui vivons notre époque non comme celle du déclin mais comme celle de formidables possibilités nouvelles dans tous les domaines, nous ne nous résignons pas à ce que cette fin de siècle ait une figure d'enterrement des chances de la France et de sa culture. Nous gardons envers et contre tout la conviction que notre pays peut et doit être le pionnier d'une nouvelle donne sociale, humaine et culturelle.

C'est pourquoi, lorsque nous nous battons et appelons à se battre pour une nouvelle croissance économique, centrée sur l'emploi productif et la qualification ambitieuse des hommes, pour la justice sociale et la démocratie autogestionnaire, pour un nouveau rôle de la France dans le monde au service de la paix et d'un nouvel ordre international, nous avons conscience de nous battre pour la culture.

Et, réciproquement, lorsque nous appelons à développer la création française sous toutes ses formes, à faire vivre une véritable responsabilité publique et nationale, en matière de culture dans le pluralisme et la décentralisation démocratique, à imposer le choix de l'investissement pour la culture, à combattre l'étouffante mainmise des industries culturelles et de leur taux de profit dans les choses de l'esprit comme dans les autres, à défendre le droit à l'existence des artistes et des créateurs, à ne pas prendre les critères du capital pour les chemins de la liberté, à faire bouger vers l'avant les rapports entre les gens et la vie de la culture, nous avons conscience d'être au cœur des enjeux majeurs de notre histoire.

Les défis que nous appelons à relever sont certes immenses. Mais nous avons la conviction qu'ils sont à notre portée car la France dispose encore d'atouts que de nombreux pays, notamment en Europe, nous envient.

Telles sont les raisons, monsieur le ministre - des raisons d'avenir - qui conduiront le groupe communiste à voter contre votre budget, un budget lourd de périls pour la culture française et par conséquent indigne d'un pays aux si profondes et riches traditions culturelles que la France.

M. le président. Je vous remercie, monsieur Hermier, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Sans épiloguer sur le caractère excessif des propos de M. Hermier, je veux faire part de mon étonnement devant sa position sur le mécénat. En effet, en commission des finances, ses collègues communistes ont tous approuvé mon observation sur le développement de ce dernier. (Très bien et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Lachenaud.

M. Jean-Philippe Lachenaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est pour moi la première intervention dans un débat budgétaire à l'Assemblée nationale, et je suis heureux de le faire sur le budget de la culture.

Je voudrais vous présenter quelques réflexions, quelques propositions et quelques interrogations sur le budget de la culture.

Je le fais après l'intervention caricaturale de mon collègue communiste, qui a présenté une vision tout à fait pessimiste, dénuée de tout fondement et sans aucune relation avec la réalité de la politique engagée par M. François Léotard et M. Philippe de Villiers depuis six mois.

Ce budget est un bon budget, élaboré dans un contexte de rigueur, mais faisant preuve de beaucoup de courage et d'imagination.

Au cours de cet été, la « bataille budgétaire » vous a été favorable. La presse l'a dit, et répété. Nous nous en réjouissons.

Vous avez maintenu l'effort de l'Etat, tout en développant de nouvelles orientations.

Et surtout - ce qui nous va droit au cœur - vous avez mis en œuvre vos convictions, à savoir : mettre fin à la culture d'Etat, libérer les initiatives des communes, libérer les initiatives des entreprises et des associations, donner toutes ses chances au pluralisme, faire confiance à la création, dynamiser la culture par les technologies modernes de communication. Voilà votre ambition ! Et cela se traduit dans ce budget, qui constitue une première étape.

Je voulais dire aussi - et je me réfère à un article paru hier dans la presse - que j'ai trouvé auprès de vos collaborateurs, aussi bien auprès des membres de votre cabinet qu'auprès de vos services, tous les éléments d'information sur le budget et la réponse à toutes les questions que j'ai posées. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. Bernard Schreiner. Vous avez de la chance !

M. Jean-Philippe Lachenaud. Parlons tout d'abord du volume global du budget de la culture, et en premier lieu de ce 1 p. 100 mythique, véritablement mythique.

M. Bernard Schreiner. Il faut le dire à M. de Préaumont !

M. Jean-Philippe Lachenaud. Les débats à la commission, à l'Assemblée nationale et dans les médias portent sur le pourcentage qu'atteindrait le budget de la culture. Est-ce 0,96 p. 100 ? Est-ce 0,84 p. 100 ? Ou est-ce 0,70 p. 100 ?

Cette bataille de chiffres est dépourvue de toute signification. La réalité des choses, c'est que l'Etat ne se désengage pas. Dans un contexte budgétaire difficile, son effort est stable. Et cela intervient après un déclin réel des crédits budgétaires en 1985 et en 1986. On peut même estimer qu'il y a déjà l'amorce d'une reprise.

Par ailleurs, l'Etat mobilise d'autres ressources que les crédits budgétaires : les incitations fiscales, le mécénat, les différents fonds de soutien doivent être pris en compte.

En outre - et, là aussi, c'est une première étape - l'achèvement des grands travaux à Paris, qu'il s'agisse du Musée d'Orsay, qui m'est cher, ou de l'Institut du monde arabe, permet un redéploiement des crédits budgétaires.

Il faut reconnaître qu'il y avait, avant, des gaspillages, des opérations somptuaires, de la politique - spectacle, des actions inspirées par l'idéologie. Songez que la direction du développement culturel, qui regroupait autrefois quelques dizaines de fonctionnaires, était passée à plus de 150, que plus de 5 000 associations étaient subventionnées, contre 1 200 en 1980, et que, comme M. Jean-Paul Fuchs l'a rappelé, certaines d'entre elles avaient un objet assez éloigné de la culture !

Au-delà de cette approche globale du budget, affinons l'analyse.

Le budget est critiqué parce qu'il serait sans imagination, sans ambition et trop centralisé.

M. Guy Harmier. C'est vrai !

M. Jean-Jack Queyranne. Trop d'Etat !

M. Jean-Philippe Lachenaud. Je voudrais montrer que, sur ces différents points, il constitue une étape dans la voie de la décentralisation culturelle, que s'ouvrent des grands chantiers qui traduisent un effort d'imagination du ministre et de son secrétaire d'Etat, et que le plan « patrimoine » ouvre les perspectives d'une grande ambition de restauration, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de la France.

La décentralisation culturelle, c'est un terme qui recouvre différentes réalités.

Il convient d'abord de mesurer le dynamisme culturel de la province par rapport à Paris. A cet égard, ce qui est fait pour le Théâtre national de Strasbourg ou pour le Conservatoire de Lyon montre que la réalité du développement culturel est aussi en province.

La décentralisation culturelle, c'est l'action de l'Etat, son dialogue avec les institutions culturelles, avec les départements, les régions, les communes, les maisons de la culture, les centres d'action culturelle. Cela, évidemment, se poursuit et se traduit dans le budget.

C'est aussi la volonté, traduite ou non en actions ou décisions, de transférer de l'Etat aux collectivités locales décentralisées - régions, départements ou communes - des responsabilités réelles dans le domaine culturel.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, dans ces trois domaines, dans ces trois réalités de la décentralisation culturelle, vous avez raison d'organiser le retrait de l'Etat. Cela est bien.

M. Bernard Schreiner. Merci pour les communes !

M. Jean-Philippe Lachenaud. Vous devez même aller plus loin dans cette voie. Et je vous invite à davantage de hardiesse dans ce domaine. Que ce soit pour la lecture publique, pour le patrimoine, pour le théâtre, pour la musique, faites confiance aux collectivités locales.

M. Jean-Jack Queyranne. Il faut faire un effort !

M. Bernard Schreiner. Et les transferts de charges !

M. Guy Harmier. Avec quel argent ?

M. Jean-Philippe Lachenaud. La loi de 1983 est insuffisante. Elle doit être réexaminée. Il faudra progresser dans ce domaine.

Par ailleurs, vous devez donner un véritable sens à la politique contractuelle, car elle a fait l'objet de déviations.

M. Jean-Jack Queyranne. Mais non. Ce sont des fantasmes.

M. Jean-Philippe Lachenaud. La politique contractuelle doit reposer, d'une part, sur des contrats pluriannuels et ne pas être soumise à la fantaisie des bureaux parisiens et, d'autre part, respecter les orientations définies au niveau local. En menant et en développant une politique contractuelle, vous gagnerez en liberté, en création et en capacité de financement.

« Politique de continuité, politique sans ambition et sans imagination », telle a été parfois la caricature de votre budget. J'y vois, au contraire, les éléments d'une politique très innovatrice.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dans plusieurs articles et interventions, vous avez présenté vos quinze grands chantiers. Je n'en évoquerai que cinq qui sont autant de défis. Plus qu'une analyse un peu austère des documents budgétaires et des chiffres, je tenterai d'y apporter le jugement du citoyen, du maire et de celui qui, dans son conseil général, est responsable des affaires culturelles.

Je me réjouis que vous fassiez de l'enseignement artistique votre priorité. Il fallait mettre fin à des décennies d'obscurantisme en cette matière. Vous avez créé une direction confiée à un homme de qualité. Vous avez regroupé les crédits. Vous avez mis l'accent sur le pluralisme de cet enseignement artistique. Vous avez marqué que s'il fallait développer l'enseignement de l'histoire de l'art, il était nécessaire aussi d'introduire les créateurs dans l'école. Il ne s'agit pas, affirmez-vous - et je vous invite à la prudence dans ce domaine - de créer un vaste service public unifié de l'enseignement artistique mais

de faire appel aux activités périscolaires, aux associations, et de donner une place et un rôle à l'enseignement privé dans l'enseignement artistique. Voilà une orientation que le citoyen que je suis approuve totalement.

Je tiens à insister sur le deuxième chantier, le nouveau statut des musées. Le statut de 1946 a besoin d'être rénové. Il faut réformer complètement les F.R.A.C., fonds régionaux d'art contemporain et les F.I.A.M., fonds régionaux d'acquisition pour les musées, qui ont conduit à de grandes déviations - je le dis en praticien. Il faut aussi donner le droit de préemption aux collectivités locales. Une récente affaire dans le Val-d'Oise - nous avons été conduits à acheter un tableau de Monet représentant la gare d'Argenteuil en utilisant, grâce à la coopération de la direction des musées, le droit de préemption de l'Etat - montre cette nécessité.

Dans cette réforme des musées, l'accent doit être mis sur leur autonomie, leur qualité scientifique, leur capacité d'animation et la protection de leurs collections. Si ces orientations sont choisies et véritablement lancées, la réforme des musées sera un grand chantier.

Je parlerai peu de la promotion du mécénat qui fut au cœur des débats de la commission. Nous attendons, avec impatience et intérêt, la mise en application des conclusions du rapport Perrin. Je doute que le dispositif fiscal soit suffisant, comme on l'a dit. En tout cas, cela mérite réflexion. Multiplier les financements combinés de l'Etat, des régions, des départements et du mécénat est une idée intéressante, de même que l'idée de développer les clubs de mécènes.

Je voulais parler de la mission « Patrimoine 2000 » et des entreprises culturelles d'intérêt général. J'espère qu'on dépassera les simples propositions faites aux maisons de la culture pour intéresser aussi les centres d'animation culturelle.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Lachenaud.

M. Jean-Philippe Lachenaud. Je termine, monsieur le président.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous ouvriez le dialogue avec les responsables départementaux et régionaux des centres culturels de rencontre, lesquels ils sont dans une situation extrêmement difficile. Vous connaissez bien, monsieur le ministre, Saint-Maximin ou Villeneuve-lès-Avignon ; vous connaissez aussi Arc et Senans. Pour ma part, je suis le trésorier de Royaumont. Eh bien, je fais appel à l'ouverture d'un dialogue pour trouver des solutions spécifiques et dynamiques pour les centres culturels de rencontre.

La situation des musées ethnographiques et de culture scientifique, celle des monuments historiques privés, l'évolution des crédits en faveur de l'archéologie méritent aussi notre attention. J'aurais souhaité que M. le ministre chargé du budget accepte, conformément à la tradition dans le débat budgétaire, de faire un petit geste de l'ordre de dix ou vingt millions de francs...

M. Bernard Schreiner. Seulement !

M. Jean-Philippe Lachenaud. ...afin d'accroître les crédits affectés aux archives, de manière à compléter le réseau des archives, les crédits alloués à l'inventaire et ceux destinés aux musées ethnographiques et aux conventions culturelles. J'espère que je serai entendu et que des crédits complémentaires pourront être accordés sur ces différents chapitres.

M. le président. Auriez-vous l'obligeance de conclure, mon cher collègue ?

M. Jean-Philippe Lachenaud. Je conclus en deux phrases, monsieur le président.

Le « plan patrimoine » représente un grand espoir. Nous comptons beaucoup sur lui pour mettre fin à la misère des cathédrales françaises, pour donner un nouvel essor au patrimoine disséminé dans le milieu rural.

M. Jean-Jack Queyranne. Il n'y a pas d'argent.

M. Jean-Philippe Lachenaud. Le budget 1987 est une première étape. Par les économies réalisées, il contribue à une meilleure gestion de l'Etat, il ouvre de nouvelles priorités. L'Etat devient garant de l'essentiel : la création, l'enseignement et le patrimoine. C'est la première étape d'une politique libérale de la culture, pluraliste, décentralisée et innovatrice. C'est pourquoi je vous apporte l'appui du groupe U.D.F. qui soutient votre action. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Pascal Arrighi.

M. Pascal Arrighi. Je suis à ma manière un Puyfollais, c'est-à-dire, selon le vocabulaire que vous affectionnez, monsieur le secrétaire d'Etat, quelqu'un qui a aimé le spectacle inoubliable et populaire du Puy du Fou que vous avez imaginé, créé et mis au point à la gloire de la Vendée.

Après avoir vu ce spectacle il y a quinze mois, je vous avais écrit pour vous indiquer que vous seriez en mars 1986 secrétaire d'Etat à la culture, mais je n'imaginai pas que vous puissiez être associé à des décisions si contraaires à la grandeur qui émane des soirées du Puy du Fou.

Monsieur le ministre, quant à vous, je n'avais pas pronostiqué que vous seriez installé dans le fauteuil qu'a occupé et rendu illustre André Malraux.

M. Jean-Jack Queyranne. Et pour cause !

M. Pascal Arrighi. A la vérité, j'aurais préféré que vous soiez confié un autre département ministériel...

Jean-Jack Queyranne. Pas celui de la défense !

M. Pascal Arrighi. ...ce qui vous aurait évité de prendre une décision qui restera comme le péché originel de votre première activité ministérielle : je veux parler du trop fameux dossier des colonnes de Buren.

M. Jean-Jack Queyranne. Ah ! il y avait longtemps !

M. Pascal Arrighi. L'examen du budget de la culture est l'occasion de connaître tous les aspects de ce problème, qu'ils soient historiques, juridiques, esthétiques ou, hélas, financiers. J'en parlerai en mesurant mes propos et sans passion.

Les aspects historiques d'abord. Il y a eu ce que vous avez appelé, monsieur le ministre, en recevant le 5 mai dernier les auteurs du recours administratif contre les colonnes, « le coup de force de M. Jack Lang ». Ce dernier commanda une œuvre qu'il décida d'insérer dans l'enceinte d'un monument historique et classé. Les travaux commencèrent en août 1985, sans consultation ni du conseil de Paris, ni de la commission supérieure des monuments historiques. Cette dernière sera consultée après coup, en octobre 1985, et elle condamnera le projet par quatorze voix contre deux.

El résulte d'une réponse, en date du 24 octobre 1985, de l'ancien ministre à un sénateur, que ce projet fut financé par des crédits destinés à la conservation des monuments historiques. Il y a donc eu détournement d'affectation budgétaire.

En dépit de cela, monsieur le ministre, vous avez décidé la reprise et l'achèvement des travaux, au mépris de deux décisions de justice et de l'avis de la commission supérieure des monuments historiques dont pourtant vous disiez, en réponse à une question orale de notre collègue Alain Griotteray le 7 mai dernier, qu'à l'avenir les décisions seraient respectées.

Vous avez excipé - et j'en viens à l'aspect proprement juridique du dossier - vous avez excipé, dis-je, du droit d'un artiste à la création artistique. Vous pouviez installer ces colonnes sur une esplanade ou au diable Vauvert, vous n'aviez pas le droit de porter atteinte aux principes qui régissent le domaine public et aux règles concernant les procédures administratives dont vous deviez être le gardien vigilant.

Vous avez bien plutôt sacrifié à des considérations esthétiques. Vous avez accepté le point de vue des défenseurs de la commande de votre prédécesseur.

Comment ne pas rappeler ces phrases d'une intellectualité douteuse mais d'un charabia certain du directeur des arts plastiques de Jack Lang : « Les colonnes s'inscrivent avec tension dans un espace qui s'était jusqu'ici passé d'elles. » (*Sourires.*) « La fixité des phallus cerme de toutes parts ces grosses bulles légères et mobiles. L'érotisme de ces jeux est ludique et gai. » ? (*Sourires.*)

Jugant ces phrases, l'académicien Louis Pauwels écrivait « Ce ne sont pas des idées, ce sont des "zizidées". » (*Rires.*)

On ne vous demandait pas, monsieur le ministre, de détruire ces colonnes et d'être le Savonarole des temps nouveaux - encore que, si je m'en tiens aux gravures de l'époque, vous avez une ressemblance étonnante avec ce moine iconoclaste. (*Rires.*) On vous demandait de les déplacer.

Ces colonnes ont coûté très cher - et j'aborde maintenant l'aspect financier du dossier - puisque leur commande et leur installation ont représenté un montant de 1 324 millions de centimes. Plus grave encore, le fonctionnement de l'ouvrage, son entretien, la circulation des eaux et son éclairage entraî-

nent une dépense annuelle de 70 millions de centimes. En ces temps de rigueur, c'est proprement inadmissible. Conservez donc - et nous déposerons un amendement en ce sens - les dépenses d'une année d'entretien au transfert de ces colonnes.

Avant de venir ce matin à l'Assemblée, je suis passé dans la cour du Palais royal où j'ai revu des lieux qui m'ont été familiers pendant près de trois décennies. J'y ai été consterné par ce que j'ai vu : une de ces singulières colonnes, protégée par des grillages, plonge dans une canalisation d'eau jaunâtre transformée en véritable égout. Et, une fois de plus, j'y ai écouté et enregistré les sarcasmes et protestations des passants.

Monsieur le ministre, vous vous honoreriez en reconnaissant une erreur humaine, politique et de goût.

Sur le plan financier, il faut savoir mettre un terme à des dépenses dont la justification n'a pas l'agrément de la majorité de nos contemporains.

Vous ne pouvez compter sur notre silence qui aurait pris l'allure d'une complicité et il était nécessaire que soit exprimée de cette tribune une opinion plus fondée dans son principe et son aspect budgétaire que la défense d'une commande et d'un choix d'esthètes décadents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Ce débat a d'abord un mérite, celui de lever une interrogation persistante depuis sept mois tant dans les milieux culturels que dans l'opinion : y a-t-il un ministre de la culture dans ce Gouvernement ?

Il y avait, en effet, de sérieuses raisons d'en douter, puisque, dès le mois d'avril, le premier collectif budgétaire amputait gravement le budget de la culture voté pour 1986...

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. C'était le cas l'année dernière aussi !

M. Jean-Jack Queyranne. ... de 421 millions de francs. Alors que la culture représentait près de 1 p. 100 du budget de l'Etat, elle devait assurer 7 p. 100 du financement du collectif. Avec la recherche elle figurait donc au premier rang des sacrifices sous la hache de M. Balladur.

Cette réduction des crédits ne permettait pas à l'Etat de tenir ses propres engagements inscrits notamment dans des contrats signés avec les collectivités locales, les centres dramatiques, les maisons de la culture. En cours de saison artistique, ces institutions voyaient leurs subventions réduites de 5 p. 100. Pour nombre d'entre elles, cela signifiait l'abandon de spectacles ou la fermeture prématurée des établissements.

Au sein de l'administration de la culture, un secteur était plus particulièrement touché, celui du développement culturel, puisque vous l'avez taxé de 59 millions de francs, c'est-à-dire plus du quart du budget de cette direction. Son responsable, M. Dominique Wallon, ne voulait pas cautionner cette politique...

M. Bernard Schreiner. Il a eu raison !

M. Jean-Jack Queyranne. ... et il a démissionné. Et, dès juin 1986, vous supprimez la direction du développement culturel.

Mme Françoise de Penafieu. ... une très bonne chose !

M. Jean-Jack Queyranne. Pour le reste, monsieur le ministre, votre gestion a donné depuis sept mois un sentiment d'inconsistance et d'amateurisme. Certes, vous avez honoré le festival de Cannes et l'Opéra de votre présence, mais on ne saurait oublier les tergiversations que rappelait l'orateur précédent sur l'achèvement des colonnes de Buren, le feuilleton rocambolesque de cet été sur le sort de l'opéra de la Bastille ou les maladroites que vous avez accumulées dans la gestion d'un certain nombre de dossiers comme celui du théâtre de l'Europe. Vous étiez, monsieur le ministre - le propos est d'un ancien ministre de vos amis politiques - « jeune et inexpérimenté » et vous préférerez la communication à la culture.

Vous avez depuis fait vos classes, pris la mesure des dossiers, précisé vos orientations. Et nous voici donc, à ce traditionnel rendez-vous d'automne, en train d'examiner votre

projet de budget pour 1987. Nous disposons maintenant d'un instrument de référence qui nous permet d'ouvrir le débat avec le langage objectif des chiffres.

Examinons d'abord ces chiffres. Vous avez, monsieur le ministre, affiché un grand motif de satisfaction : vous auriez, dans un contexte de rigueur budgétaire, réussi à maintenir voire à faire légèrement progresser le budget de la culture. Je me dois d'abord de rétablir la vérité et de comparer ce qui est comparable en vous rappelant comment, voilà un an, à l'occasion d'un colloque qui était organisé à Lyon sur le thème « un projet culturel pour demain », les responsables de l'opposition, devenue nouvelle majorité, s'exprimaient sur la culture. M. d'Aubert, porte-parole de l'U.D.F., constatait que Jack Lang avait augmenté le budget de son ministère pour le stabiliser à 1 p. 100, chiffre pratiquement atteint en 1986.

Il ajoutait : « Nous devons le maintenir à ce niveau pour rester crédibles. »

Quant à Mme de Panafieu, qui va me succéder à cette tribune, elle écrivait dans *Le Figaro*, le 25 octobre, en sa qualité de responsable du R.P.R. pour la culture : « Il ne faut en aucun cas ralentir l'effort que l'Etat consacre à la culture. »

C'était il y a un an. Vous étiez alors dans l'opposition. Que constatons-nous aujourd'hui ?

Le budget de la culture ne représente plus que 0,84 p. 100 du budget de l'Etat contre 0,96 l'an dernier. Vous avez perdu près de 10 p. 100 des moyens consacrés à la culture, c'est-à-dire 850 millions de francs. Pour la première fois depuis 1982 le budget de la culture régresse et, contraint ou consentant, vous avez, monsieur le ministre, enclenché la marche arrière alors que l'objectif du ministre précédent et du Président de la République était d'atteindre 1 p. 100 en 1987.

Pour dissimuler ce recul, évident, vous tentez d'extraire les grands travaux du budget de la culture. Effectivement, les grands travaux seront en diminution par suite de l'achèvement du musée d'Orsay, qui doit s'ouvrir dans quelques semaines, et du ralentissement du rythme de réalisation du Grand Louvre. Mais ces réductions de crédits seront graves pour les projets qui ont été engagés.

Ainsi, la décision de suppression de la salle modulable de l'Opéra de la Bastille ampute gravement l'originalité du projet et vide de son contenu cette aventure formidable qu'aurait été la création d'un opéra moderne et populaire.

Quant au rapatriement des services des finances au sein du Grand Louvre, qui a conduit au ralentissement du projet d'aménagement du musée, il privera pendant longtemps notre pays du plus grand et du plus beau musée du monde.

Même si l'on compare les chiffres hors grands projets, on se rend compte que la comparaison est à votre désavantage. Vous vous targuez d'avoir obtenu légèrement plus que votre prédécesseur, soit, en dehors des grands projets, 31 millions de francs. En réalité, c'est un epsilon en trompe-l'œil puisque nous retrouvons dans l'enveloppe des crédits du ministère de la culture ceux qui relevaient antérieurement de la dotation des grands projets, je pense en particulier aux crédits de fonctionnement pour le musée d'Orsay ainsi qu'aux dotations qui étaient prévues pour les investissements des musées de province.

Vous enregistrez donc, monsieur le ministre, un recul du budget de la culture et vous n'avez pas pu réaliser l'objectif, qui était celui du Président de la République, consistant à redistribuer les crédits, en fonction de l'achèvement progressif des grands projets, vers d'autres chapitres du ministère, et ainsi à maintenir constant si ce n'est augmenter l'effort budgétaire de votre administration.

Il convient aussi d'examiner la répartition interne des crédits. Vous aviez pris, comme leitmotiv : moins d'Etat, plus d'initiative. Que constatons-nous dans la répartition des crédits budgétaires de votre ministère ? Qu'il y a plus d'Etat et moins d'initiative.

Plus d'Etat pourquoi ? Parce que ce sont les crédits du titre III, c'est-à-dire les crédits de fonctionnement de l'administration, qui progressent : 3 277 millions l'année passée, 3 459 millions pour 1987. Augmentation des crédits d'administration et, parallèlement, diminution des budgets d'intervention, ceux du titre IV, qui constituent le cœur de la politique culturelle. Ainsi, le budget des subventions enregistre une baisse de 147 millions de francs après celle que vous aviez imposée au moment du collectif budgétaire. Pour la seconde fois, les crédits de la création et ceux de la vie culturelle sont frappés de plein fouet.

Je crois nécessaire de donner des explications à l'Assemblée, notamment après les interventions de M. Fuchs, sur la diminution des crédits à la vie associative.

Dans un entretien à *France-Soir*, qui l'a publié sous le titre : « Léotard : " Moins d'argent pour les amis de Lang et plus pour les écoles " », vous disiez que 5 000 associations étaient subventionnées mais que certaines avaient des relations très lointaines avec la culture et que vous vous apprêtiez à supprimer un certain nombre de subventions. Il s'agit là d'accusations graves et nous aimerions que vous donniez des exemples d'associations qui, selon vous, ne doivent obtenir ni crédits, ni subventions du ministre de la culture.

Cette année, le cap de 1 p. 100 était en vue. En fait, avec le budget de 1987, vous renoncez à une priorité nationale.

Vous n'avez pas su faire profiter votre administration de la diminution des grands projets. Vous sacrifiez sur l'autel de l'austérité les crédits d'intervention, c'est-à-dire au premier chef les crédits de la création et de l'action culturelles.

Faute d'avoir obtenu un bon budget, vous annoncez des lois de programme pour demain ou pour 1988 sur les musées et les enseignements artistiques. Mais il est trop facile de reporter à plus tard la réalisation de projets que vous n'arrivez pas à traduire dans les faits dès l'année prochaine.

Vous avez indiqué que votre administration avait trois priorités. Celles-ci auraient dû se traduire dans ce budget. En réalité, elles n'ont pas de moyens nouveaux.

Le patrimoine, tout d'abord.

Vous avez annoncé au début du mois de septembre un plan-patrimoine. Mais ce plan est marqué par une réduction effective des crédits puisque, après le collectif budgétaire, qui les avait déjà diminués, les crédits alloués au patrimoine par le biais de la dotation du fonds spécial de grands travaux - 35 millions de francs - ne sont pas reconduits. C'est une perte sèche que ne peuvent compenser les 25 millions de francs de mesures nouvelles.

Il manque d'autre part à ce plan une dimension essentielle : la recherche. Or celle-ci avait vu, entre 1981 et 1986, ses crédits multipliés par trois, notamment en faveur de l'archéologie et de l'ethnologie. Il convient de rapprocher cette réduction du sort réservé par les différents budgets aux autres crédits de recherche.

Pour nous, il ne peut y avoir de politique tournée vers l'avenir sans approfondissement des connaissances, sans renouvellement des techniques.

En réalité, vous avez affirmé avec ce plan votre préférence pour le patrimoine spectacle, mais les jeux de l'illusion et les lasers ne remplacent pas la pauvreté des moyens !

Les enseignements artistiques seraient votre seconde priorité. Mais leurs crédits n'augmentent que de 4 p. 100. La priorité est bien mince !

Permettez-moi cependant de vous décerner un bon point, et ce sera le seul. Vous allez tout de même poursuivre les réalisations de votre prédécesseur, en débaptisant, certes, les institutions, qu'il s'agisse de la formation aux métiers de l'audiovisuel, de l'école des marionnettes de Charleville, de l'école nationale du cirque de Châlons-sur-Marne ou de l'école du patrimoine.

Troisième priorité, selon vous : l'action internationale. Là encore, pas de moyens nouveaux. Les crédits destinés au service des affaires internationales sont strictement reconduits : 22,9 millions de francs.

Trois priorités, mais des priorités sans moyens, et les deux piliers véritables d'une politique culturelle, c'est-à-dire la création et l'action culturelles, sont sacrifiés.

Au fond, votre politique est une politique de droite, c'est-à-dire une politique conservatrice. Vous concevez d'abord la culture comme un héritage. Vous avez peur de la création parce que celle-ci dérange, provoque et rompt avec les valeurs établies. Vous vous méfiez aussi de l'action culturelle parce qu'elle prospecte de nouveaux territoires et favorise la diffusion de la culture.

En ce sens, vous êtes vraiment en opposition avec l'action que nous avons menée au cours des cinq précédentes années.

En ce qui concerne la création, on relève des réductions importantes de crédits qui frapperont le secteur des compagnies théâtrales, mais également les moyens d'intervention de la musique et de la danse. Je rappelle à cet égard que le directeur de la musique, M. Fleuret, a été contraint de démis-

alonner pour ne pas cautionner une politique qui aurait conduit à sacrifier les secteurs les plus fragiles de la vie culturelle et artistique : danse, chanson et musique moderne.

En matière d'action culturelle, vous méconnaissiez gravement la richesse du tissu culturel.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Jack Queyranne. Vous réduisez les crédits des maisons de la culture et de la diffusion artistique. Vous oubliez qu'une politique culturelle n'a de chance de toucher le plus large public que s'il existe partout dans notre pays des lieux de diffusion, d'accueil et de rencontre qui ne soient pas le privilège exclusif des grandes villes.

Monsieur le ministre, la vérité des chiffres est cruelle ; vous essayez de la dissimuler derrière un discours faussement moderne. En fait, votre préchi-précha sur les entreprises culturelles sert d'alibi au projet de démantèlement des maisons de la culture. Les habits neufs de la modernité que vous cherchez à endosser ne peuvent cacher l'abandon de la politique culturelle qui a été menée depuis cinq ans.

Derrière le look, derrière les sourires, c'est le visage traditionnel de la droite qui réapparaît. Il vous est difficile d'avouer un recul après le formidable bond en avant qu'avait connu la culture pendant cinq ans. Vous tentez de donner le change alors que la réalité traduite par votre budget c'est une régression grave de la politique culturelle qui frappe notamment la création artistique et l'action culturelle.

Dans ces conditions, le groupe socialiste ne votera pas le budget de votre administration et présentera, au cours de la discussion, des amendements visant à rétablir les crédits dans les secteurs qui ont été les plus sacrifiés par ces mesures de contrainte financière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. la parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean de Gauville, rapporteur spécial. Je répondrai à mon collègue socialiste en citant une phrase d'Ernest Renan : « Les hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un profond respect du passé ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national (R.N.)*)

M. Bernard Schreiner. Nous ne pouvons qu'approuver : le passé, c'est celui de Jack Lang !

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, marque une heureuse rupture avec ceux qui l'ont précédé. Les objectifs sont précis et portent sur l'essentiel : les enseignements artistiques et la sauvegarde du patrimoine. On ne voit plus, comme hier, l'important sacrifié à l'accessoire, les actions périphériques l'emportant sur celles qui constituent les grandes missions du ministère, et de nouvelles opérations lourdes et coûteuses entreprises alors qu'on ne dispose pas des premiers moyens de financement.

Cette politique retrouve la rigueur et le sens de l'intérêt général qui avaient marqué ce ministère avant qu'il ne soit abusivement transformé en un instrument de faire-valoir et de promotion d'image. Je m'en réjouis, monsieur le ministre ; permettez-moi de vous en féliciter chaleureusement.

Mme Christiane Papon et M. Albert Mamy. Bravo !

M. Bernard Schreiner. Il n'y a pas de moyens !

Mme Françoise de Panafieu. Il est toutefois dommage que cette politique si bonne dans ses objectifs et dans sa formulation, si bienvenue dans ses premières manifestations, ne puisse donner toute sa mesure à cause du poids trop lourd d'un encombrant héritage encore trop présent.

M. Bernard Schreiner. Allons !

Mme Françoise de Panafieu. Le gouvernement précédent, on s'en souvient, s'était lancé avec beaucoup de témérité dans une politique de grands travaux, peut-être louables dans leur principe, mais qu'il n'avait pas les moyens de financer. Il avait ajouté à cette charge déjà pesante mille actions déçues et souvent inutiles qui coûtaient beaucoup et apportaient peu.

Pour financer l'ensemble avec un budget qui, passées les folles générosités de 1981 et 1982, bien cher payées par la suite, n'augmentait presque plus, il fallut puiser sur la substance du ministère. Le patrimoine fit pour l'essentiel les frais de cette politique aventureuse.

De 1983 à 1985, les autorisations de programme dévolues au patrimoine monumental baissaient de 1,5 p. 100, tandis que l'on notait ailleurs des fléchissements importants : moins 37 p. 100 pour l'entretien des bâtiments publics et moins 57 p. 100 pour le patrimoine muséographique.

En 1986, la déroute devenait débâcle puisque les autorisations de programme destinées à la restauration des monuments historiques diminuaient de 25 p. 100 et que le reste allait à l'avenant. J'ajoute que, partout ailleurs, l'on notait une stagnation ou une baisse des crédits. La plupart des établissements publics et des crédits d'intervention étaient atteints. L'enseignement lui-même n'était pas épargné. Ainsi, en deux ans, l'enseignement musical de province perdait 8,6 p. 100 de ses dotations, tandis que l'École nationale supérieure des arts décoratifs abandonnait 3,5 p. 100 et celle des Beaux-Arts 2,5 p. 100. Lorsqu'on évoque la démission de certains directeurs d'administration, encore faut-il avoir ces chiffres présents à l'esprit.

M. Albert Mamy et M. Francis Saint-Ellier. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Faites la comparaison depuis 1981 !

Mme Françoise de Panafieu. A ce point de mon propos, monsieur le ministre, qu'il me soit permis de regretter que, à votre arrivée rue de Valois, vous n'ayez pas procédé à un état précis des lieux. Entre autres informations, il eût en effet été utile de connaître le coût exact de toutes les mesures annoncées et entreprises avant le 16 mars 1986 et leurs conséquences sur le budget de votre ministère. Vous auriez ainsi évité d'encourir les injustes reproches qui risquent de vous être adressés quand vous serez obligé de diminuer certaines aides pour honorer les promesses irresponsables qui furent faites avant vous.

Votre prédécesseur, en effet, conduisait le ministère de la culture à une crise grave puisque, comme nous venons de le voir, il était obligé de financer sa politique de grands travaux et d'actions en tous sens en sacrifiant les missions essentielles de son département.

Quelque difficile que ce fût, il vous appartenait de maltriser cette crise et, puisque la conjoncture générale interdit cette année - comme les années précédentes, je me plais à le rappeler à M. Queyranne, qui semble avoir la mémoire courte en ce domaine - une augmentation substantielle des crédits de votre ministère, il fallait procéder à un réexamen de toutes les actions aventureuses récentes.

Vous l'avez courageusement entrepris et je note avec satisfaction que vous en avez tiré quelques sages mesures. La disparition de la direction du développement culturel, instrument contestable d'activités bien souvent discutables, et les économies substantielles qui en découlèrent fournissent un exemple louable de votre action en ce sens.

M. Albert Mamy. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. Dans un autre domaine, celui des grands travaux, l'illégallement du programme du chantier de la Bastille et l'étalement de la réalisation du Grand Louvre doivent être retenus.

Pouvait-on aller plus loin ? Comme vous, monsieur le ministre, je n'en suis pas certaine. Etait-ce suffisant pour rétablir d'un seul coup les grands équilibres de votre budget ? Je crains malheureusement que non.

Comme je le notais en commençant, les contraintes du passé récent sont encore trop pesantes pour que votre politique, excellente dans sa juste appréciation des vraies priorités, puisse être conduite avec toute la détermination que, sans nul doute, vous souhaitez lui donner.

Ainsi en va-t-il du patrimoine. En ce domaine, si malmené au cours des dernières années, vous avez pris des mesures que l'on ne saurait trop approuver. Vous avez rendu aux personnels des corps scientifiques et techniques la considération et la dignité dont on les avait privés. Vous avez mis fin à une politique de classement irresponsable pour concentrer vos efforts sur les grands monuments. Enfin, vous avez fait adopter par le conseil des ministres le principe d'une loi de programme qui assure l'avenir. Voilà jetés les fondements d'une vraie politique.

Cette nécessaire priorité donnée à notre patrimoine apparaît clairement dans votre budget où, après les coupes claires des dernières années, on assiste à un véritable retournement de tendance. Au titre IV, en 1986, sans le parc de La Villette, les dotations du patrimoine monumental ne bougeaient pas. En 1987, elles augmentent de plus de 9 p. 100. On constate le même phénomène pour les autorisations de programme. Celles du titre V diminuaient l'an dernier de 25 p. 100, alors qu'elles augmentent en 1987 de 6 p. 100. Celles du titre VI, sans les grands travaux, naturellement, baissent en trois ans de 51 p. 100. Cette année, vous interrompez, enfin, une chute qui devenait dramatique.

Mais est-ce assez ? Je ne le pense pas, pouvez-vous mieux faire ? Sans doute pas, dès lors que l'arbre trop feuillu que vous avez trouvé en arrivant n'était pas davantage élagué.

Je ferai la même analyse au sujet des enseignements artistiques.

Les mesures que vous avez prises en la matière, malgré le maintien d'initiatives coûteuses et souvent redondantes, sont excellentes. Il était bon que votre ministère dispose d'une structure administrative unique pour concevoir et appliquer les mesures cohérentes et enfin efficaces que vous devez prendre dans cet important domaine. Il était également nécessaire qu'aux côtés de l'administration homogène du ministère de l'éducation nationale vos services marquent leur unité et la complète harmonie de leur action.

La réforme et l'essor des enseignements artistiques sont, sans nul doute, l'affaire du Gouvernement tout entier, et c'est pourquoi le Premier ministre a eu l'heureuse initiative de demander à Marcel Landowski de lui faire les propositions qui permettront d'élaborer enfin cette indispensable loi de programme destinée aux enseignements, et que nous attendons tous.

Mais, dans la nécessaire coopération qui doit à cette occasion s'établir entre plusieurs ministères, il était salubre que vous marquiez votre volonté d'aboutir en modifiant en conséquence l'organigramme de votre ministère.

De même, dans le domaine budgétaire, j'approuve tout à fait votre décision de regrouper en un même chapitre la plupart des dépenses concernant les enseignements artistiques. Nous y gagnons beaucoup en clarté.

Enfin, je note avec satisfaction que les chiffres traduisent votre volonté de constituer avec les enseignements l'une de vos toutes premières priorités. Mais, ici encore, après la stagnation, voire la régression, des dernières années, on aurait souhaité qu'un effort financier plus sensible fût possible.

On le voit, monsieur le ministre, votre politique est entravée par les engagements trop nombreux pris dans le passé. Le cercle dans lequel s'était enfoncé votre prédécesseur n'est pas complètement rompu. Vos priorités, si judicieusement choisies, ne peuvent se déployer avec la vigueur que mérite la qualité des décisions prises. Ailleurs, notamment pour les crédits d'intervention du titre IV, les piteusement, voire les fléchissements, que l'on notait ces dernières années ne sont pas surmontés, et l'opposition risque de vous reprocher avec beaucoup de mauvaise foi un état de fait dont est seule responsable la politique inconsidérée qu'elle a soutenue pendant cinq ans (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) et dont aujourd'hui encore souffre votre budget, comme, d'ailleurs, en souffraient les précédents - il faut le rappeler. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Jack Queyranne. C'est burlesque !

M. Albert Mamy. C'est vous qui l'êtes !

Mme Françoise de Penafieu. En tout état de cause, cette situation de vos crédits d'intervention serait dangereuse si elle n'était l'occasion de procéder à un rigoureux et salutaire examen de toutes vos actions dans le domaine du théâtre, de la musique ou des arts plastiques.

Je ne doute pas que bien des économies peuvent être faites et que vous pouvez opérer sans grand mal certaines révisions. Rien ne serait pire, en effet, que le saupoudrage de la rigueur qui pénaliserait les meilleurs et encouragerait les autres.

Je prendrai, si vous m'y autorisez, un exemple à Paris. Depuis quelques années, les subventions que l'Etat apporte à nos grands orchestres - Orchestre de Paris, Ensemble orchestral de Paris - stagnent et les clés de répartition du financement qui avaient été fixées et acceptées par chacun à l'origine ont été modifiées.

Ainsi, l'Ensemble orchestral était jusqu'en 1984 financé, selon la règle établie, à hauteur de 60 p. 100 par la Ville de Paris et de 40 p. 100 par l'Etat. Aujourd'hui, et vous n'êtes pas en cause, la ville apporte plus de 70 p. 100 de la dotation globale. Il vous faut ici rétablir le nécessaire équilibre, sinon la survie d'un des meilleurs orchestres de chambre de notre pays serait mise en cause.

Il en va de même, bien qu'à une moindre échelle, pour l'Orchestre de Paris.

Contre vents et marées, monsieur le ministre, préservez les grandes institutions et les grandes formations dont vous êtes le dépositaire. Cela n'a pas été fait ces dernières années. C'est là sans doute, même s'il est parfois obscur, l'un des principaux devoirs d'un ministre de la culture.

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Françoise de Penafieu. Je termine, monsieur le président.

Ces quelques considérations, monsieur le ministre, nous disent clairement ce que doit être votre politique dans l'avenir. Il vous faut assumer les mille entreprises d'hier, garantir l'indispensable et entreprendre.

Or vous ne pouvez ni sacrifier la Bibliothèque nationale, ni abandonner l'Orchestre de Paris, ni négliger nos cathédrales. Et il vous faut entreprendre, et vous entreprenez bien.

Continuez, monsieur le ministre, à dégager, comme vous l'avez fait, les objectifs précis et clairs qui correspondent aux grandes missions que la nation a confiées à votre département, et trouvez progressivement les moyens de financement nécessaire en sacrifiant l'inutile, l'accessoire et le clinquant pour atteindre l'essentiel.

M. Albert Mamy. Très bien !

Mme Françoise de Penafieu. Veillez aussi - ce sera nouveau - à ce que vos crédits soient dépensés avec toute la rigueur et l'efficacité que nous sommes en droit d'attendre. Est-il par exemple admissible que l'Opéra de Paris, pour lequel vous nous demandez plus de 300 millions de francs, aille s'échouant, d'échec en échec, de crise en crise, parce que personne n'en tient correctement les rênes ? Prenez et vite les mesures qui s'imposent.

Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance pour définir et conduire la nouvelle politique culturelle, arc-boutée sur l'essentiel, que nous attendons. Votre premier budget est de ce point de vue prometteur. Il est le début d'un aillon qui doit maintenant - nous l'espérons - mieux porter encore votre marque. Il nous tarde, monsieur le ministre, que vous soyez complètement vous-même.

C'est à titre personnel, avec beaucoup de plaisir et beaucoup d'espoir, que je vous apporte les suffrages du groupe R.P.R. unanime. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Griotteray.

M. Alain Griotteray. Monsieur le ministre, M. Arrighi a eu la courtoisie de rappeler, dans une intervention brillante et quelque peu perfide, les questions que je vous avais posées lors d'une séance de questions orales. Vous m'aviez répondu, d'une façon très aimable mais elliptique.

Je ne reprendrai pas les sujets que j'avais abordés, sauf un : la destruction d'un certain nombre d'immeubles du XVIII^e siècle autour de l'Opéra de la Bastille et dont votre prédécesseur avait annoncé la reconstruction à l'identique. Nous sommes nombreux, surtout dans l'Est de Paris, à nous préoccuper de l'avenir du quartier, en dehors du bâtiment lui-même.

Par ailleurs, j'avais suggéré en commission, alors que des commissaires déplorait la diminution de certains crédits dans votre projet de budget, d'examiner de plus près, comme le conseil régional d'Ile-de-France l'avait évoqué en son temps, les dépenses un peu désordonnées de La Villette et je rappelle que l'une de nos collègues, Mme Missoffe, avait alors rédigé un rapport sur ce sujet. Je cite La Villette, mais on pourrait citer d'autres établissements qui fonctionnent et pour lesquels ont été demandés des crédits trop importants pour leur réalisation. Vous pourriez trouver là des crédits utiles à d'autres opérations.

Tels sont les deux seuls points que je voulais évoquer aujourd'hui devant vous, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Griotteray, pour votre concision.

La parole est à M. Bruno Mégret.

M. Bruno Mégret. Monsieur le ministre, nous ne sommes pas de ceux qui considèrent le budget de la culture comme un budget secondaire. Pour nous, au contraire, la question de la culture est primordiale. Je dirai même que c'est peut-être la question la plus importante, celle en tout cas qui conditionne toutes les autres. En effet, la culture n'est pas seulement le domaine des beaux-arts et des belles lettres, des musées et des théâtres, mais c'est avant tout le domaine des valeurs, des normes et des mythes, et la fonction qui est la sienne, dans la société, est essentielle.

« L'homme est par nature un être de culture », disait Arnold Gehlen. Sans culture, l'homme est un être immature et c'est elle qui lui permet de construire cet ordre intérieur que l'on appelle la personnalité. Sur le plan collectif, c'est elle qui donne son identité à notre peuple, c'est elle qui fait que nous sommes non pas une masse d'individus, mais une authentique communauté.

A l'inverse, la culture se fonde sur l'identité qu'elle exprime. Il n'y a pas de culture désincarnée, intemporelle et sans racines. Et lorsque l'on renonce à défendre et à cultiver son identité, lorsque l'on accepte sans discernement toutes les invasions et toutes les influences, celles de l'immigration venue du tiers monde comme celle du modèle américain, on engendre mécaniquement le déclin culturel. Le mélange des Beurs, du rock et du Coca ne provoquera pas le renouveau culturel de la France. *(Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)* Car, comme le dit Claude Lévi-Strauss lui-même : « Toute création véritable implique une certaine surdité à l'appel des autres valeurs, pouvant aller jusqu'à leur refus sinon même à leur négation. Pleinement réussie, la communication intégrale condamne à plus ou moins brève échéance l'originalité de sa et de sa création. »

Voilà pourquoi, mes chers collègues, nous sommes, au Front national-Rassemblement national, particulièrement attentifs à la question culturelle, comme nous le sommes à celle de l'immigration.

Nous sommes obligés de constater qu'une formidable opération de sape culturelle a été entreprise par la gauche depuis des décennies avec, hélas ! le consentement tacite de la droite institutionnelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Nous avons vécu, avant 1981, sous l'empire d'une espèce de Yalta social : l'économie pour la majorité d'alors, la culture et l'éducation pour la gauche. Et, selon ce lâche consensus, il était même de bon ton de compenser un engagement politique à droite par des jugements culturels de gauche. Résultat : une régression culturelle caractérisée par la disparition des règles, des normes, des modèles et du goût. En un mot, comme le disait M. Lang : « La beauté est morte. » Je ne sais si la beauté a résisté à M. Lang mais, ce dont je suis convaincu, c'est qu'il a accompagné, voire orchestré, une entreprise d'inversion des valeurs et de négation de l'art. L'idée est simple : tout se vaut, tout est également acceptable ; il n'y a plus de faute de goût ; toute création est art, n'importe qui est créateur ! Conclusion : l'art n'existe plus puisque, si tout est de l'art, plus rien ne l'est. La création devient alors une entreprise individuelle et solitaire. Peu importe le jugement du public : c'est une contrainte, et l'on refuse toute contrainte. L'art alors n'assume plus sa fonction dans la société. Il ne concerne plus qu'un petit *establishment*, snob, vain et stérile, totalement coupé du peuple. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Et ce n'est pas le moindre des paradoxes de voir ainsi l'idéologie de gauche provoquer cette cassure radicale entre l'art et le peuple.

M. Bernard Schreiner. C'est incroyable !

M. Bruno Mégret. Face à cette situation, monsieur le ministre, quelle est votre politique ?

Dans votre budget, on ne voit rien qui puisse constituer une stratégie de réponse à ce défi et, dans vos déclarations, on ne trouve pour l'instant, à ma connaissance, rien d'autre que le dogme libéral. Cela nous inquiète car, si vous abordez le problème de la culture en ne vous intéressant qu'aux structures et à l'environnement de la création, si vous voulez rester neutre, en position d'arbitre, vous allez laisser une fois

de plus, comme tous vos prédécesseurs d'avant 1981, le champ libre à la gauche, et vous allez cautionner la poursuite du déclin culturel et la perte d'identité de notre nation. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous souhaiterions, monsieur le ministre, que vous vous intéressiez au contenu de la création culturelle, que vous vous engagiez, non pas de façon sectaire ou partisane, mais que vous meniez une authentique action culturelle. Vous en avez le droit et la possibilité car, certes, la création est libre dans notre pays - Dieu soit loué, chacun peut s'exprimer - ...

M. Guy Hermier. Mais ? ...

M. Bruno Mégret. ... mais l'Etat doit choisir ceux qu'il décide d'aider, monsieur Hermier ! Et nous disons, nous, que l'Etat, dont l'une des missions premières est d'assurer la pérennité de la nation, de préserver son identité et ses valeurs...

M. Guy Hermier. La liberté, mais avec la censure !

M. Bruno Mégret. ... n'a pas à aider ceux qui, par leur création, visent précisément à les détruire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Guy Hermier. Totalitariste !

M. le président. Auriez-vous l'obligeance de conclure, monsieur Mégret ?

M. Guy Hermier. Il a conclu !

M. Alain Griotteray. Je lui ai laissé du temps, monsieur le président ! *(Sourires.)*

M. Bruno Mégret. Merci, monsieur Griotteray.

M. le président. Vous l'avez déjà dépassé, monsieur Mégret.

M. Bruno Mégret. En conclusion, nous proposons, monsieur le ministre, que toute l'aide à la création soit dirigée vers celle qui respecte les trois critères fondamentaux suivants : création enracinée dans notre identité et dans nos valeurs, création accessible à tous et non pas réservée à une pseudo-élite, création moderne qui ne soit pas une éternelle révérence à ce qui se faisait dans le passé.

Votre politique, non plus que votre budget ne paraissent pas, hélas ! traduire cette volonté. Ils paraissent encore l'expression d'une timidité et d'un complexe à l'égard de la gauche. Un exemple : pourquoi, monsieur le ministre, le Gouvernement et vous-même êtes restés publiquement silencieux à la mort de Georges Dumézil, dont on dit pourtant que l'œuvre était à elle seule toute une bibliothèque ? Que n'avez-vous fait pour lui ce que vous avez fait pour Coluche ! *(Bravo ! et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. Bruno Mégret. Monsieur le ministre, soyez le défenseur de nos mythes et de notre génie ! Soyez à droite ce que M. Lang a été à gauche ou, plutôt, soyez l'anti-Lang !

En un mot, engagez le combat culturel ! Si vous ne le faites pas, nous ne pourrions soutenir ni votre action ni votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Décidément, monsieur le ministre, les assemblées ne vous réussissent guère ! A tel point que cela vous donne, paraît-il, d'après la rumeur de la presse, des rages de dents, dues en particulier à vos dents de sagesse. Quel symbole ! *(Sourires.)*

La préparation et la discussion de votre projet de budget confirment ce que les deux chambres avaient découvert lors de la discussion des deux lois sur la presse et sur l'audiovisuel : l'impréparation de vos dossiers, le caractère bâclé d'un grand nombre de vos projets...

M. Albert Mamy. Allons, allons !

M. Bernard Schreiner. ... et le rôle d'apprenti sorcier que vous jouez dans deux secteurs clés que sont la culture et la communication réunis dans un même ministère.

Vous affichez une fausse modération qui cache une vraie démarche passiviste, dangereuse pour notre pays, avec l'abandon de la politique culturelle menée brillamment par

vos prédécesseur, la destruction de mécanismes de création mis en œuvre depuis cinq ans et le retrait massif de l'Etat dans des secteurs où son intervention reste nécessaire si nous voulons que notre pays garde son rang.

Dans le domaine cinématographique et audiovisuel, le ministère ne bénéficie aucunement, du moins cela a été jusqu'à présent le cas, de la synergie qu'aurait pu apporter la réunion souvent souhaitée des deux départements ministériels de la culture et de la communication.

Vous avez déclaré, lors de votre conférence de presse de présentation de votre projet de budget, qu'il « fallait faire taire certaines légendes » concernant en particulier le recul de la création audiovisuelle en 1987. Mais vous aurez beaucoup de mal, monsieur le ministre, à faire taire ce qui est non pas une légende, mais une réalité.

La création audiovisuelle et cinématographique sort victime de vos projets idéologiques et vos tours de passe-passe avec les chiffres, en particulier pour le cinéma, ne peuvent cacher cette vérité.

D'abord, les nombreuses incertitudes qui, depuis le 16 mars, pèsent sur le service public français, l'annonce de la privatisation d'une chaîne publique, la mise en cause de l'équilibre des ressources de l'audiovisuel avec la baisse de la collecte de la redevance ont freiné dès 1986 la création audiovisuelle. Difficile à chiffrer dès maintenant, le manque à créer dépasserait les 200 à 300 millions de francs. Il ne sera d'ailleurs visible dans les programmes que dans douze ou dix-huit mois, délai normal entre les décisions prises par les chaînes et la production et la diffusion des œuvres. Voilà une première réalité.

La deuxième est qu'en privatisant - ou en voulant privatiser - T.F. 1, car sur ce point bon nombre d'experts se demandent si vous tiendrez les calendriers rapides que vous clarez dans la presse, alors que le ministre des finances, lui, parle tranquillement de 1988, vous avez cassé la logique « service public » de l'audiovisuel français. Vous l'avez cassée pour T.F. 1 qui se considère déjà comme une chaîne commerciale, mais aussi pour Antenne 2 qui ne supportera pas les contraintes propres à la création voulue par la loi mais qui se calquera sur les nécessités commerciales imposées par les autres chaînes privées, avec comme conséquence qu'il y aura de moins en moins de remise en circulation d'argent pour la création de programmes, et de plus en plus pour la diffusion et la rediffusion. Cette réalité-là est capitale pour le devenir de la création culturelle française.

Face à cela, vous annoncez que vous affecterez une part du produit de la vente de T.F. 1 au cinéma et à l'audiovisuel - respectivement 21 millions de francs et 43 millions de francs.

D'abord, il faut remarquer que ce ne seront - si cela se fait - que des mesures conjoncturelles, non renouvelables. Ensuite, dans un même mouvement, mais, lui, plus durable, vous supprimez le fonds de soutien aux industries de programme - 40 millions de francs - et vous réduisez une part importante - 35 millions de francs - des crédits de l'Etat destinés à la création cinématographique.

Ce manque à gagner va limiter considérablement les moyens de création dans ce secteur puisqu'il touche l'action directe et la contribution de l'Etat au compte de soutien. Pour la première fois depuis cinq ans, les crédits budgétaires affectés au cinéma vont connaître une baisse.

La suppression du fonds de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels qui était prévue par décret aurait pu être repoussée de quelques années à l'exemple de la décision que vous avez prise, monsieur le ministre, de prolonger la mission câble de deux ans, mission qui instruisait certains dossiers passant devant ce fonds de soutien. Vous auriez ainsi évité de perdre l'apport du ministère des P. et T., de l'ordre de 90 millions de francs, à l'industrie des programmes en attendant la montée en charge des réseaux.

En justification de vos prédictions optimistes sur la création audiovisuelle, vous avancez les sommes prévues pour financer la SEPT, une enveloppe de 300 millions de francs en 1987, à laquelle vient s'ajouter le déblocage des 240 millions de francs encore disponibles sur 1986.

Sur ce point aussi, nous ne pouvons qu'être sceptiques. Le départ de Bernard Faivre d'Arzier, l'abandon des perspectives culturelles européennes qui étaient associées à son projet, le refus de votre part de garantir une autonomie de fonctionnement et de structure à cette chaîne destinée à un

public potentiel de 300 millions de personnes et conçue pour promouvoir notre culture et notre langue dans toute l'Europe, font craindre que le budget prévu pour la SEPT ne serve, en définitive, à la troisième chaîne pour combler ses trous. Accéder au pactole de la SEPT représente, pour elle, la possibilité de faire jouer en synergie les comptes de sa propre chaîne avec la monnaie sonnante et trébuchante de la société de production à vocation européenne.

La fusion de la SEPT à l'intérieur d'une chaîne nationale existante nous apparaît incompatible avec la vocation européenne de ce projet.

On ne peut parler de création cinématographique et audiovisuelle d'une manière séparée d'avec les crédits de l'audiovisuel public. La séparation dans le temps des deux débats budgétaires est aberrante. La guerre des images et la réponse que l'on peut lui donner forment un tout.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques jours et, j'espère, avec les précisions nécessaires venant de vos services pour que les commissions concernées et l'Assemblée puissent en discuter correctement. Mais, dès maintenant, et entrant de plain-pied dans ce débat sur la création culturelle, on ne peut qu'être inquiet sur deux autres réalités de votre politique :

D'une part, la chute libre de notre principal outil de production, la S.F.P., que vous voulez casser, alors qu'il représente une chance technique considérable au niveau de l'Europe. Le démantèlement de cette structure, la privatisation souhaitée de ses départements les plus rentables seraient suicidaires pour l'avenir.

D'autre part, la réduction drastique des crédits de l'I.N.A. et la limitation de ses fonctions dans les domaines de la recherche, de la formation et de la création sont aussi préjudiciables et contradictoires avec votre volonté affirmée de développer la création audiovisuelle.

Sur ce point, monsieur le ministre, j'aimerais vous interroger sur le devenir des archives des chaînes privées.

L'objectif pour l'avenir de nos industries de programmes est de valoriser au maximum le patrimoine français de l'audiovisuel et du cinéma. Comme le souligne Jacques Pomonti, l'intérêt d'une chaîne privée est d'interdire l'accès de la concurrence à ce qu'elle produit et diffuse. Si ce qu'elle produit et diffuse, c'est le patrimoine français, celui-ci se trouvera alors gelé et interdit de commercialisation.

Il faut donc trouver des solutions pour garantir la meilleure commercialisation possible de notre patrimoine, sans quoi nous n'aurons à consommer que le patrimoine des autres, et notamment celui des Américains.

Pour le reste de votre budget, mon collègue Jean-Jack Queyranne a bien dit ce qu'il fallait en penser. En fait, comme pour l'ensemble de vos projets, vous nous présentez un budget en trompe-l'œil, décevant et dangereux.

En ma qualité d'élu local responsable des affaires culturelles, je tiens à appuyer les remarques du rapporteur de la commission des affaires culturelles et à m'opposer aux affirmations de M. Lachenaud, ce matin. L'Etat ne doit pas se désengager des actions régionales et locales de développement culturel. Les communes ne sauraient, à elles seules, assumer la totalité des actions culturelles locales ou régionales et c'est un leurre de penser que le privé et le mécénat peuvent suppléer aux manques de l'Etat ou aux difficultés des collectivités territoriales.

Or le projet de budget que vous nous présentez est catastrophique pour la vie culturelle régionale et locale et pour les collectivités territoriales. Vous prenez là une lourde responsabilité dans l'aménagement futur du territoire. Nous ne pouvons cautionner l'abandon de la politique menée par la gauche et par votre prédécesseur. C'est donc avec détermination que nous voterons contre votre projet du budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. René Benoit.

M. René Benoit. Monsieur le ministre, l'étude du projet de budget de votre ministère met en évidence les nouvelles orientations que vous avez voulues. Elles traduisent, entre autres, deux priorités que le maire d'une ville d'art et le président du tout nouveau groupe d'études sur les villes d'art et d'histoire, récemment créé à l'Assemblée nationale que je suis, ne peut qu'approuver.

Je me réjouis de voir prises en compte dans votre projet de budget d'abord, mais aussi dans l'annonce de la mise en œuvre d'une loi de programme sur le patrimoine, les grandes

préoccupations qui sont celles de tant d'élus chargés, dans leurs communes, de 60 p. 100 d'un des patrimoines les plus riches du monde, et de tant de propriétaires privés.

Sauvegarder et transmettre ce capital est une obligation essentielle. Vous avez su la traduire dans les orientations majeures que vous avez retenues et que je me permets de citer : amélioration de la connaissance du patrimoine, choix de domaines d'actions prioritaires, rétablissement de relations de confiance avec les partenaires engagés dans la conservation, amélioration du fonctionnement des institutions, développement de la formation au patrimoine, ouverture du patrimoine au public, encouragement de nouvelles formes d'animation du patrimoine, mais aussi, et je dirai surtout, dégagement des crédits nécessaires pour mettre en œuvre votre politique du patrimoine.

Conserver et communiquer le patrimoine, telles sont vos préoccupations. Permettez-moi de préciser quelques-unes des nôtres.

Protéger le patrimoine, le sauvegarder, est un mécanisme complexe qui repose sur des procédures longues et diversifiées. Serait-il possible d'engager une réflexion sur ces procédures afin d'en obtenir un allègement ou une accélération ? Ces contraintes réglementaires mettant en cause un trop grand nombre d'autorités hiérarchiques diverses ne font souvent qu'aggraver les coûts des opérations liées au patrimoine.

Protéger et sauvegarder sont des entreprises coûteuses. J'émettrai deux souhaits à cet égard. Le premier est de vous demander votre appui dans la démarche que les villes d'art et d'histoire ont engagée depuis quelques années auprès du ministre des finances afin d'obtenir une modification des critères d'attribution de la dotation touristique du fonds d'action locale. Il n'est pas normal, en effet, que des villes au patrimoine exceptionnel, contraintes de supporter à cet égard d'importantes dépenses allant souvent au-delà de leurs possibilités, notamment pour les plus petites d'entre elles - je pense aux très modestes communes rurales - ne puissent être classées villes touristiques et bénéficier ainsi d'un concours on ne peut mieux fondé. Dinan, monsieur le ministre, cette belle ville, que vous venez de visiter il y a quelques jours, n'est pas classée « ville touristique », parce qu'elle n'entre pas dans les critères si chers au comité des finances locales. Qui pourrait le croire ? Personne. Et pourtant, des centaines d'autres villes sont dans ce cas. Il faut tenter de faire évoluer cette importante question. J'en appelle d'ailleurs à l'ensemble des collègues de l'Assemblée, car nous sommes tous concernés par ce problème.

Protéger et sauvegarder, cela coûte également cher aux propriétaires privés des monuments classés ou inscrits. Une récente évaluation du patrimoine démontre que les propriétaires privés possèdent plus du quart des monuments classés ou inscrits. Toute politique de gestion du patrimoine doit partir de ce constat. Il n'est pas question, pour les pouvoirs publics, de se substituer à cette gestion privée, mais il n'est pas question non plus de l'ignorer. Il faut aider ces propriétaires privés afin que ceux-ci n'aient pas la tentation de l'abandon, ce qui serait dramatique pour la mise en valeur de notre patrimoine national.

Des avantages fiscaux sont d'ores et déjà accordés à 100 p. 100 aux propriétaires de monuments classés, à 50 p. 100 aux propriétaires de monuments inscrits. Il faut poursuivre cette politique de défiscalisation qui est une forme incitatrice bien comprise, mais il faut surtout le faire savoir. Vous êtes un homme de communication et voilà un domaine où il faudra porter votre effort car je sais, par les principaux intéressés que sont les architectes en chef des monuments historiques qui se heurtent à ce problème, que bien des propriétaires privés ignorent tout des avantages fiscaux dont ils peuvent ou dont ils pourront bénéficier.

Les dégrèvements fiscaux sont - je cite votre collègue M. de Villiers - des formules qu'il faut développer car elles sont intermédiaires entre l'abstention pure et simple de l'Etat et le régime traditionnel de subventions des acteurs culturels par l'Etat.

Conserver, je viens d'en parler, mais aussi communiquer le patrimoine. C'est là un volet essentiel de votre politique. Je souhaite que vous puissiez vous y engager totalement.

A cet égard, je souhaite que de nouvelles formes d'animation du patrimoine soient favorisées. Que le patrimoine soit le plus possible et le mieux possible ouvert au public mais surtout que le patrimoine soit le plus et le mieux possible ouvert aux jeunes.

Pour cela, monsieur le ministre, je vous demande d'encourager et de développer les classes du patrimoine, forme élaborée et riche d'une vraie connaissance de l'histoire de notre pays.

Je souhaite enfin que le patrimoine soit reconnu comme une valeur non seulement culturelle, mais aussi économique. Des partenaires nouveaux doivent pouvoir s'intéresser au patrimoine. Je souhaite que vous puissiez aller plus avant dans votre appel au mécénat. Je souhaite que les monuments s'animent et puissent s'ouvrir au privé ; je souhaite que vous aidiez les communes à faire comprendre à leurs administrés, donc à l'ensemble des Français qui ne l'ont pas encore aussi bien compris que leurs voisins de Grande-Bretagne, que le monument est aussi une valeur économique qui doit participer intimement à la vie économique et aux ressources de la cité.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. René Benoit. Je termine, monsieur le président.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je souhaitais exprimer sur le seul sujet du patrimoine. Je sais que vous avez complètement intégré dans votre politique ce grand volet. Sachant que vous avez obtenu du Premier ministre une des rares lois de programme qui aient été accordées, je vous assure de mon soutien personnel et total dans la politique que vous conduisez. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Robert Spielier.

M. Robert Spielier. Monsieur le ministre, monsieur le président, mesdames, messieurs, force est de constater que l'Etat est, en France, le véritable patron de la culture.

La culture soutenue par l'Etat est malheureusement souvent en antisémitisme de ce qu'attendent véritablement les Français. Il est temps que cela change.

Il est anormal que l'Etat, c'est-à-dire le contribuable, finance des « artistes » qui se permettent de présenter au public une toile recouverte de peinture noire, avec leur signature, et de faire passer ce « machin » pour une œuvre d'art. N'est-ce pas se moquer du monde ?

M. Charles Metzinger. Mais non !

M. Robert Spielier. Que dire également de ce pseudo-sculpteur qui a composé une œuvre représentant un arbre rouge, en utilisant le tronc d'un sapin peint en rouge, et en y collant des morceaux de bois peints en rouge ?

Cette œuvre, comme certains de mes collègues ici présents, je l'ai vue récemment à San Francisco, où elle représentait l'art français. Belle vitrine pour la France !

M. Charles Metzinger. Ce n'est pas la plus mauvaise !

M. Robert Spielier. Il est vrai que certains Américains présents étaient béats d'admiration. Vous me permettrez cependant de considérer que ce n'est pas parce que les Américains sont à genoux devant une culture Coca-Cola et fast-food qu'il convient de la reprendre à notre compte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Que dire également de cette œuvre que j'ai vue à Stéstat, intitulée « Zèbre éclaté », où l'on voyait un zèbre empaillé dans une pièce ; dans la pièce, un épouvantail assis avec un chapeau sur la tête, des totems recouverts de journaux, placés aux quatre coins de la pièce, le tout baignant dans une lueur bleue ? Est-ce de l'art ? Et ne parlons pas de ce théâtre incompréhensible, fait de borborygmes, de ces pièces jouées devant des salles vides. Pourquoi financer le vide et le presqu'rien ?

M. Charles Metzinger. Vous n'êtes pas là pour censurer les artistes !

M. Robert Spielier. Pourquoi devons-nous payer ces Précieuses ridicules ?

Je n'oublierai pas dans cette rapide énumération les calamiteuses colonnes de Buren qui représentent plus qu'une agression contre le patrimoine culturel de la France et qui sont à la sculpture ce que le château de sable est à l'architecture.

Nous disons très simplement : assez. Assez de cuistres, assez de pseudo-artistes snobinards qui, non contents d'être financés par les contribuables, nous font la leçon et nous imposent la vue de leurs pseudo-œuvres ! Ça a des préten-

tions, ça a des choses importantes à dire, ça vous méprise d'ailleurs, ne vous faites pas d'illusions. C'est capable de gloser pendant trois heures devant une toile vierge en expliquant que l'intention de l'artiste était de peindre le non-être.

Je conçois qu'une petite minorité aime ce qui est neuf parce que c'est neuf. Je conçois que certains veuillent faire la révolution en exposant un âne peint en rouge ; je le conçois. Mais ce n'est pas à l'Etat à subventionner des expériences d'avant-garde, coupées de nos racines, coupées de notre peuple. C'est à l'Etat, par contre, de mener une authentique politique culturelle enracinée dans notre peuple, enracinée dans nos valeurs.

M. Jean-Jack Queyranne. Certains tenaient le même discours contre les Impressionnistes, il y a cent ans !

M. Robert Spieler. C'est à l'Etat de soutenir de nouvelles voies, tel le mécénat qui, grâce aux incitations fiscales et à un travail de sensibilisation auprès des Français, permettra à chacun, particulier ou entreprise, de s'impliquer véritablement dans la culture. Je voudrais vous rendre attentif au fait que Manet a percé contre l'art officiel...

M. Jean-Jack Queyranne. Justement !

M. Robert Spieler. ... contre l'art soutenu par l'Etat, que Proust a édité son premier ouvrage à compte d'auteur, que le talent de Camille Claudel s'est aisément imposé.

M. Jean-Jack Queyranne. Relisez la presse de l'époque ! Vous auriez été aussi contre Baudelaire et contre les Impressionnistes. Quel discours réactionnaire ! *(Vives interruptions sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. le président. Monsieur Queyranne, on ne vous a pas interrompu, respectez l'orateur et faites preuve de tolérance, c'est le propre même de l'artiste et de celui qui veut soutenir les artistes !

Poursuivez, monsieur Spieler.

M. Robert Spieler. Je vous indique également que Robert Beltz, dont Montherlant disait qu'il était un des plus grands illustrateurs du siècle, Robert Beltz, qui est alsacien, n'a jamais demandé quoi que ce soit à l'Etat. Pourtant il est bien l'un des plus grands illustrateurs du siècle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.].)*

Montherlant disait de lui : « J'avoue qu'il y a quelque chose de merveilleux dans la vie de cet artiste qui compose des œuvres belles avec patience et amour selon les traditions pour le plus grand honneur de l'Art français.

Ce dessinateur puissant et raffiné, décédé en 1981, voit son œuvre poursuivie par Yvonne Beltz, son épouse, dont je me flatte d'être l'ami. Elle n'a jamais réclamé le moindre centime à l'Etat et elle ne le fera jamais.

Non, les génies méconnus n'existent pas, et ce ne sont pas vos subsides qui permettront à un artiste médiocre de durer, et un artiste de talent n'en aura pas besoin pour passer à la postérité. *(Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Prenez garde, monsieur le ministre, que l'Etat ne tue la culture, prenez garde de soutenir un art marginal qui, à l'égal de l'art pompier du XIX^e siècle, sera la risée de la postérité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. La gravité des diminutions de crédits de l'ensemble du ministère de la culture a bien été montrée par plusieurs des orateurs qui m'ont précédée ; je vous poserai quelques questions, monsieur le ministre, plus particulièrement sur le théâtre et l'action culturelle.

En réduisant pratiquement à néant les crédits du développement culturel, vous avez détruit l'instrument d'une politique culturelle novatrice. Votre mauvaise action du printemps, vous la confirmez à l'automne.

L'organisation des services en est une traduction significative : le développement culturel est maintenant rattaché à la direction de l'administration générale et de l'environnement culturel. L'administration est-elle vraiment le meilleur moyen de dynamiser et de favoriser les initiatives ?

Le rôle de la culture est-il de se diluer dans l'environnement, dans l'ambiance générale ou d'innover ?

Admettons que les titres et dénominations ne soient pas essentiels. Ce sont en effet les consignes données et les actes posés qui font ou défont une politique. Il faut donc, monsieur le ministre, répondre à ces questions.

Que ferez-vous, avec quels crédits, avec quels objectifs et quelles méthodes, pour les groupes sociaux les plus souvent exclus des institutions culturelles : les travailleurs, les jeunes, les malades et les handicapés, les communautés régionales et d'outre-mer, les minorités exprimant l'identité des cultures, juive, musulmane, arménienne, par exemple ?

Des efforts avaient été entrepris depuis cinq ans, insuffisants probablement, mais indéniables. Je crains que ce ne soient les innovations qui rencontrent le plus de résistances aux habitudes qui fassent les frais des coupes claires dans ce budget ; de même que les initiatives les plus récentes, donc les plus fragiles, comme les conventions signées entre l'Etat et des comités d'entreprise, comme l'ouverture de musées du monde du travail, comme les manifestations culturelles dans le métro ou dans les quartiers de banlieue les plus défavorisés.

La direction du développement culturel avait aussi pour mission d'instaurer de nouveaux rapports entre l'Etat et les collectivités locales dotées de nouveaux pouvoirs. Sous l'impulsion de son directeur, Dominique Wallon, elle avait remarquablement accompagné la décentralisation, déconcentrant les pôles de décision et les lieux culturels et incitant les établissements et les collectivités locales à renforcer et à renouveler leurs initiatives.

Aujourd'hui, les communes, les départements, les régions, les centres d'animation culturelle, les maisons de la culture ne se voient plus indiquer de ligne politique. Les diminutions de crédits - 58 millions - risquent donc de rouvrir la voie aux pressions locales de la facilité, aux programmations répétitives ou médiocres.

Dans les centres d'action culturelle, par exemple, des règles du jeu avaient été fixées pour promouvoir la création et ne pas borner la participation de l'Etat à une aide à la diffusion de production existante. Comment éviterez-vous les municipalisations déguisées des C.A.C. et l'abaissement du niveau des prestations ? Comment empêcherez-vous les collectivités locales de se désengager financièrement, alors que vous diminuez vous-mêmes vos crédits d'intervention au théâtre et aux spectacles - 17 millions - vos subventions aux compagnies théâtrales indépendantes - 14 millions - comme aux maisons de la culture et aux C.A.C. - 8 millions.

Alors même que le théâtre se développe partout en province, la diminution des subventions aux troupes risque de toucher le plus durement celles qui préparent aujourd'hui les grandes créations de demain. Les grandes institutions de dimension nationale sont mieux sauvegardées qu'on ne le craignait au moment du collectif de printemps, mais les niveaux intermédiaires sont décimés. On ne devient pourtant une grande compagnie théâtrale, excusez cette lapalissade, qu'en ayant d'abord été petite ou moyenne. Ce sont les futurs grands que vous frappez le plus aujourd'hui.

Les milieux artistiques sont inquiets, monsieur le ministre, et vous le savez : au nom d'une prétendue liberté, vous laissez faire un gâchis fantastique.

M. Dominique Bussereau. Mensonge !

Mme Marie-France Lecuir. Vous tuez des talents, vous étouffez des initiatives et vous paralysez le rayonnement culturel de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Françoles de Penafieu. Un discours nuancé !

M. le président. La parole est à M. Emile Koehl.

M. Emile Koehl. Le budget qui nous est soumis, mes chers collègues, accorde à juste titre une place essentielle à la valorisation du patrimoine.

A cet égard, la création, l'année prochaine d'une grande école du patrimoine, ouverte à tous les conservateurs des musées de France, puis, en 1988, aux inspecteurs des monuments historiques ou aux architectes des bâtiments de France constitue une heureuse initiative.

Comme vous l'avez rappelé encore récemment, monsieur le ministre, les conservateurs de demain doivent être des communicateurs de patrimoine. Il faut repenser la communication culturelle et l'accent devrait, à mon sens, être mis davantage sur les patrimoines culturels régionaux.

Je veux appeler plus particulièrement votre attention sur le patrimoine alsacien et notamment sur la nécessité de restaurer la tour de croisée de la cathédrale de Strasbourg.

Jusqu'au XIV^e siècle, cette tour était recouverte d'une coupole romane qui fut remplacée par une « mitre d'évêque » de style gothique. Cette dernière fut détruite en 1759 par un incendie et remplacée par une pyramide octogonale tronquée, surmontée d'une terrasse, qui subsista jusqu'en 1874.

La ville de Strasbourg attache une particulière importance à une restauration rapide de cette tour de croisée construite au XIX^e siècle par l'architecte Gustave Klotz. Entre 1874 et 1880, Gustave Klotz, architecte en chef de l'œuvre Notre-Dame, avec l'approbation de Viollet-le-Duc, fit élever l'actuelle tour octogonale dans un style néo-roman susceptible de s'adapter avec le chœur et avec le transept.

En 1944, la tour de croisée a été sérieusement touchée par les bombardements et elle a reçu une couverture provisoire en carton bitumé. Plus de quarante ans après la guerre, le provisoire dure toujours avec ses conséquences néfastes dues à l'aggravation constante des infiltrations d'eau et à l'érosion naturelle.

Il est vrai que les études n'ont, depuis lors, pas manqué, dans le double souci de faire retrouver à la cathédrale, et plus particulièrement à son transept, la silhouette harmonieuse qu'elle a perdue depuis 1944, et d'arrêter les dégradations qui, dues à la faiblesse de la couverture provisoire, mènent à des désordres de plus en plus graves et de plus en plus coûteux.

La commission supérieure des monuments historiques a été saisie de ce problème récemment. J'espère vivement que les dispositions pourront être prises pour une rapide mise en chantier de la restauration de la tour de Klotz.

Trois raisons militent en faveur de cette restauration : le respect d'un homme et de son œuvre, Gustave Klotz, qui avait marqué la cathédrale de Strasbourg de l'empreinte de son siècle et qui, pour sa tour de croisée, avait obtenu l'agrément de Viollet-le-Duc ; le fait que les Strasbourgeois se sont habitués à cette silhouette caractéristique ; enfin, la prise en compte de l'aspect financier, car la remise en état de la tour serait vraisemblablement la solution la moins onéreuse et celle qui pourrait être réalisée dans les plus courts délais.

Par ailleurs, je rappelle que la part de la restauration de la cathédrale prise en charge par la ville de Strasbourg représente le plus gros effort consenti en France par une municipalité, pour un monument de ce genre, propriété de l'Etat.

Les Strasbourgeois souhaitent la fin rapide des grands chantiers de la cathédrale.

C'est pourquoi, j'insiste pour que l'Etat débloque rapidement les crédits nécessaires afin que, sur l'un des édifices les plus symboliques du monde occidental, disparaissent enfin les traces d'une guerre remontant bientôt à un demi-siècle.

M. Bernard Schreiner. Notre séance n'est pas celle des questions orales du vendredi matin.

M. le président. La parole est à M. Charles Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, après les quelques interventions de soutien prononcées par vos amis politiques, il me semble bon de reprendre le fil politique conducteur de nos critiques, telles que mes collègues Jean-Jack Queyranne et Bernard Schreiner les ont déjà formulées.

Alors que vos amis vous demandent d'abord de préserver l'existant, nous vous disons qu'il faut progresser et créer. M. le rapporteur de Gaulle a cité Renan. Pourquoi pas ? On peut honorer le passé, mais on doit d'abord préparer l'avenir. Pour cela, il faut cultiver le pluralisme. Or, le pluralisme culturel se nourrit, n'en déplaise aux députés du Front national, des apports des autres...

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. Charles Metzinger. ... y compris de ceux du tiers monde que nous ne rejetons pas, comme nous avons du respect pour la mémoire de Coluche et pour les artistes qu'ils appellent des « marginaux ». (Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Front national [R.N.])

M. Pascal Arighi. Avec ça, on est sauvé !

M. Robert Spielier. Ce sont des procès d'intention systématiques !

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, au cours de l'examen de votre budget en commission des affaires culturelles, vous nous avez fait remarquer, avec quelque regret, me semble-t-il, que la France était l'un des rares grands pays à avoir un ministère de la culture. M. de Villiers, en tout cas, n'a pas repoussé les affirmations de députés de la majorité tendant à prouver que la France n'aurait pas besoin d'un tel ministère et que la culture était l'affaire des régions, des collectivités, sans que l'Etat ait à s'en préoccuper.

Lorsque l'on a entendu M. de Villiers affirmer que ce n'était pas d'animateurs mais de « managers » culturels que nous aurions besoin, cela ne peut plus faire de doute : il préférerait abandonner la culture à ceux qui se révéleraient capables d'en tirer le maximum d'avantages, et tant pis pour ceux qui ne sauraient pas y faire.

Voulez-vous nous rassurer sur ce point, monsieur le ministre ? En effet, à regarder les désengagements au niveau des crédits budgétaires, à analyser les orientations de votre budget, force est de constater que la culture n'est plus une priorité nationale pour ce Gouvernement.

Certes, la culture n'est certainement pas la propriété de l'Etat ; pour autant elle n'est pas marchandise, elle est patrimoine commun.

Votre tendance au désengagement s'était d'ailleurs déjà manifestée dans le collectif budgétaire. Aujourd'hui, vos propositions font descendre le budget de la culture à 0,84 p. 100 du budget national. Pourtant les partis de droite, sous la précédente législature, avaient affirmé adhérer à l'objectif du 1 p. 100 à atteindre. Aujourd'hui, la réduction de 700 millions de francs des crédits pour les grands travaux n'a nullement pour conséquence une augmentation simultanée et à due concurrence du budget ordinaire.

Vos amis politiques, le rapporteur M. Jean-Paul Fuchs, en particulier, affirment qu'à leur sens c'était ce qu'il y avait lieu de faire. En réalité, les changements d'orientation de votre politique traduisent tout bonnement une volonté de faire régresser ce budget et ce ne sont pas quelques accents mis en faveur de certains secteurs tels que le patrimoine qui pourront faire illusion. Vous avez durement touché la création artistique et l'action culturelle, deux domaines clés.

Je me bornerai à rappeler que les crédits de la direction du théâtre et des spectacles baissent de 17,7 millions de francs. Les maisons de la culture et les centres d'action culturelle dont la tutelle a été transférée à la direction des théâtres et des spectacles perdent 8,6 millions de francs dans la dotation allouée au fonctionnement, sommes que les 5 millions de francs de mesures nouvelles accordés à l'occasion de l'ouverture de quelques établissements ne compensent pas. Les crédits de la direction de la musique et de la danse connaissent une baisse similaire. Les moyens de l'ancienne direction du développement culturel, transférés à la direction de l'administration générale et de l'environnement culturel, sont diminués de 58 millions de francs.

Nous sommes très attentifs, monsieur le ministre, croyez-le, à la façon dont se traduira votre volonté affichée de placer, parmi vos priorités, les enseignements artistiques et l'action internationale, par exemple. S'il est vrai que ces domaines méritent votre soutien, je ne vois pas très bien cependant comment vous réussirez dans votre entreprise en diminuant globalement votre budget. Certes, il y aura, il y a déjà eu, du redéploiement, mais il aurait été, et de loin, plus intéressant de continuer l'effort entrepris dans les précédents budgets de la culture.

Monsieur le ministre, la régression de ce budget ne s'explique, en fait, que par l'abandon de la priorité nationale que nous avions donnée à la culture. Nous continuons à affirmer que le ministère de la culture doit être un ministère à part entière qui favorise, entre autres, création et action, car les retombées économiques qui en découlent sont, avec l'irrigation culturelle qui les accompagne, de toute première importance pour notre pays. Mais, puisque, apparemment, ce n'est pas ainsi que ce Gouvernement entend les choses, nous ne pourrions cautionner votre budget, monsieur le ministre. Nous serons cependant attentifs à ce que vous proposerez dans la foulée de ce budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le ministre, le budget de la culture pour 1987 se maintient à un bon niveau et je suis heureux de saluer l'une des priorités de votre ministère pour

1986 : la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, ainsi que l'augmentation de la participation aux constructions et aménagements des archives départementales.

En effet, la protection du patrimoine monumental bénéficiera de moyens accrus : les crédits d'investissement destinés aux monuments historiques progressent de 3,50 p. 100 par rapport à 1986, soit une augmentation de 25 millions de francs, tandis que les crédits d'entretien progressent de 6,6 p. 100, soit une revalorisation - on l'a déjà dit - de 7,9 millions de francs. Enfin, des mesures nouvelles significatives sont dégagées afin d'améliorer le fonctionnement des grandes institutions patrimoniales, comme la Bibliothèque nationale et les musées nationaux.

Ce sujet de la protection du patrimoine me tient particulièrement à cœur, car je connais les difficultés que rencontrent les communes, grandes ou petites, pour entretenir le legs de leur passé. Départements et communes ont, à l'image de la France, à la fois des ensembles architecturaux renommés, mais aussi de nombreux petits édifices plus modestes qui rappellent à leurs habitants, à leurs visiteurs, leurs racines : maisons fortes, églises, fours banaux, maisons d'assemblée.

Ils témoignent de la diversité d'un patrimoine dispersé. Or ce patrimoine rural doit être conservé et sauvegardé. Carame il appartient, le plus souvent, à de petites agglomérations, celles-ci ont généralement besoin d'aide extérieure pour mener à bien cet entretien. Elles comptent sur votre concours. Elles ont besoin d'un renforcement des structures locales de l'Etat, notamment pour le personnel affecté à cette cause dans nos départements.

Votre budget est à la mesure d'un plan ambitieux : oui, il faut conserver le patrimoine ! Oui, il faut communiquer le patrimoine !

Oui, il faut conserver notre patrimoine, c'est-à-dire le faire vivre soit en le protégeant par une mise en valeur accrue qui touche à la fois les grandes cathédrales et les petites églises rurales, les châteaux, les jardins et les maisons, soit en le réutilisant et en lui donnant, comme certains l'ont réalisé, d'autres destinations.

Oui, il faut communiquer le patrimoine en le faisant mieux connaître aux générations présentes par le tourisme, par une plus grande information, et aux générations futures par la transmission d'un savoir. L'école du patrimoine est là pour le faire. A cet égard, je rends hommage à une autre priorité de votre ministère : l'enseignement artistique.

Cette politique cohérente du patrimoine représente un enjeu pour notre avenir. Conservons et communiquons le passé afin de mieux faire vivre le présent car, par les actions que vous allez entreprendre, vous contribuerez aussi à l'avenir économique et culturel de notre pays.

Vous contribuerez à l'avenir économique en favorisant le développement du tourisme grâce à de nouveaux choix, source d'emplois et de devises. Cette politique du patrimoine sera aussi le moyen de conserver des tours de main et des méthodes anciennes qui risquent de disparaître.

On assurera aussi l'avenir culturel, car ce patrimoine, c'est notre mémoire qui renaît et que nous apprenons à découvrir à nos enfants en leur donnant le goût du beau. Dès l'école, il faut les sensibiliser à la protection et à la sauvegarde de notre patrimoine. La politique du patrimoine ne doit pas être jugée à l'aune de la rentabilité immédiate.

Oui, monsieur le ministre, vous l'avez dit, la culture, c'est une liberté ; la priorité donnée au patrimoine illustre ce que vous déclariez récemment au Sénat : la culture est l'affaire du citoyen, la culture est un facteur de rencontre.

La mise en valeur du patrimoine est l'affaire de tous - collectivités locales et nouveaux partenaires privés grâce au mécénat - pour le rendre accessible à tous.

Enfin, une politique culturelle doit répondre aux aspirations de tous les Français, et non des seuls Parisiens !

Le patrimoine nous réunit, il ranime nos villages, crée un climat d'épanouissement individuel et d'harmonie de la société. Il rassemble les hommes et les femmes de ce pays quels que soient leurs philosophies, leurs âges, leurs confessions.

Enfin, une politique culturelle doit être dépourvue d'impératifs idéologiques.

En paraphrasant André Malraux, je conclurai par ces mots : « Ce n'est pas parce que les valeurs de l'esprit que nous défendons sont anciennes qu'elles sont défendables ; c'est parce qu'elles ont survécu. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication : culture et article 43 (*suite*) :

Annexe n° 11. - M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome VII, de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Coopération :

Annexe n° 9. - M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial ; avis n° 397, tome VI, de M. André Bellon, au nom de la commission des affaires étrangères.

A dix-sept heures cinquante, prise d'acte :

Soit de l'adoption du projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, dans le texte élaboré par la commission mixte paritaire ;

Soit du dépôt d'une motion de censure.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures dix.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale

LOUIS JEAN

